

Le 28 août 2020
A Saint-Genis-Laval,

PROCES VERBAL

**SÉANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL
DU JEUDI 23 JUILLET 2020**

PARTICIPANTS :

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVALT, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Étienne FILLOT, Sonia MONFORT, Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Jean-Christian DARNE, Mohamed GUOUGUENI, Pascale ROTIVEL, Philippe MASSON, Fabien BAGNON, Eric PEREZ, Nejma REDJEM

EXCUSÉS :

Ikrame TOURI, Frédéric RAGON, Eric VALOIS, Coralie TRACQ, Roland CRIMIER, Fabienne TIRTIAUX

ABSENTS :

POUVOIRS :

Ikrame TOURI à Sonia MONFORT, Frédéric RAGON à Claudia VOLFF, Eric VALOIS à Jacky BÉJEAN, Coralie TRACQ à Yamina SERI, Roland CRIMIER à Philippe MASSON, Fabienne TIRTIAUX à Pascale ROTIVEL

Madame la Maire ouvre la séance à 18 h 36.

Mme la MAIRE.- « Bonsoir à tous. Je déclare la séance du Conseil municipal du 23 juillet 2020 ouverte.

Étant toujours en crise sanitaire, je vous rappelle que nous portons des masques sauf quand nous prenons la parole. Le Conseil municipal sera retransmis en direct sur Youtube. »

« Mesdames et messieurs les élus, avant de procéder à l'appel et à l'étude de l'ordre du jour, je vous propose, au regard de l'actualité et du constat inquiétant que nous faisons de l'ensauvagement de la société, d'observer une minute de silence en mémoire de Mélanie LEMEE, gendarme tuée par un chauffard le 4 juillet dernier, de Philippe MONGUILLOT, chauffeur de bus massacré pour avoir voulu faire respecter la loi, et d'Axelle DORIER, jeune aide-soignante franchevilloise tuée dans les rues de Lyon le 18 juillet dernier.

Nous leur rendons hommage aujourd'hui, mais avec force et détermination, nous redisons aussi notre volonté de voir la justice s'appliquer fermement pour que ces vies détruites et ces familles meurtries ne soient à nouveau victimes, par laxisme ou manque de courage.

Je vous remercie. »

(Une minute de silence est observée.)

Mme EL-BATAL est désignée secrétaire de séance par Mme la Maire et procède à l'appel. Madame la Maire constate que le quorum est atteint et que le Conseil peut valablement délibérer.

Mme la MAIRE.- « Je vais laisser la parole à M. GUOUGUENI qui souhaite s'exprimer devant le Conseil et à tous les Saint-Genois qu'il a servis pendant plus de 12 ans. »

M. GUOUGUENI.- « Madame la Maire, je vous remercie de me donner la possibilité de pouvoir m'exprimer dans cette instance, ô combien importante pour nous tous.

Mme la Maire, j'aimerais demander une petite faveur à nos collègues avant de m'exprimer. J'ai avec moi, l'écharpe qui m'a été remise il y a 12 ans. Si vous me le permettez, je voudrais pouvoir la porter encore une fois et m'exprimer pour la dernière fois. en tant qu'élu de la République

Puisque j'en suis aux remerciements, permettez-moi de remercier toutes les personnes que j'ai pu rencontrer pendant ces 12 ans. On m'a d'ailleurs catalogué de « vieux routier » ! Je considère que c'est un compliment. Plus sérieusement, je voudrais remercier tous les agents que j'ai pu rencontrer à travers ma délégation lors des temps de travail que j'ai eus avec eux, et leur exprimer toute ma gratitude. Je voudrais leur dire combien leur métier est noble. Être agent au sein d'une collectivité locale est un métier noble pour la simple et bonne raison qu'ils influent dans le quotidien des Saint-Genoises et des Saint-Genois. De mon point de vue, c'est très intéressant.

Mes chers collègues, la plupart d'entre nous viennent du monde privé. J'ai découvert quelque chose de très intéressant durant mes deux mandats avec les différentes délégations. Je remercie M. Roland CRIMIER qui a permis à certains d'entre nous de vivre cette merveilleuse aventure. A Saint-Genis-Laval, la collectivité c'est quelque chose d'extraordinaire. Ce n'est pas une entreprise, pas une TPE ni une PME, c'est quelque chose d'extraordinaire dans la mesure où je n'ai jamais vu, dans le monde privé, une telle diversité de métiers que ceux exprimés au sein de la collectivité.

Je souhaitais en préambule, remercier les agents pour leur dévouement, et mettre en lumière leur travail, leur métier noble.

Permettez-moi aussi de remercier toutes les personnes que j'ai pu rencontrer dans le cadre de mon engagement. Je suis désolé pour ceux que je pourrais oublier. J'avais prévu 65 pages recto-verso de personnes à remercier, mais je vais essayer de synthétiser ! (Sourires).

Je vais me contenter de remercier toutes les personnes que j'ai pu rencontrer. J'ai écouté, énormément appris, j'ai été battu. Le merveilleux pays où nous vivons a quelque chose de riche dans le sens où la démocratie permet de débattre. Débattre ne signifie pas forcément être d'accord, mais permet d'échanger. Mesdames et Messieurs, chers collègues et élus, mon idée n'est pas de « plomber » l'ambiance, mais de dire que la vie demande débat.

Je suis très respectueux de votre engagement et je vous en félicite. Certains d'entre vous ont probablement leur vérité, mais il faut la confronter aux autres pour pouvoir avancer et

faire de cette ville ce qu'elle mérite. Je suis désolé pour vous, mais les Saint-Genoises et les Saint-Genois sont très exigeants.

A titre personnel, j'ai eu l'occasion de vivre des choses assez exceptionnelles. Vous l'avez compris, j'ai décidé d'arrêter mon engagement au sens politique et noble du terme -pour paraphraser certaines personnes-, pour autant je partage quelque chose avec votre aventure dans le sens où, sauf erreur de ma part, votre liste s'appelle « Aimer Saint-Genis ». Nous avons au moins cela en commun. Je parle au nom de mes collègues, nous aimons Saint-Genis, les Saint-Genoises et les Saint-Genois. Je suis convaincu que tous ensemble, au-delà des clivages politiques qui, de mon point de vue, n'existent pas forcément, nous avons la chance de vivre dans un territoire dynamique, avec une animation territoriale très intéressante. Les indicateurs sont au vert pour pouvoir faire Saint-Genis-Laval ensemble.

Dernière petite chose : je n'ai aucun regret ni aucun remord. Je voudrais prendre 30 secondes, non pas pour m'excuser, mais pour demander pardon aux personnes pour lesquelles je n'ai pas pu répondre aux attentes. Je leur dis que la vie est ainsi faite.

Je vous souhaite une très belle aventure. Pour terminer, j'aimerais avoir une pensée particulière pour tous les élus que j'ai pu rencontrer et qui nous ont quittés. Mme la Maire, nous avons démarré cette aventure ensemble. Je pense à Denis LAFURE, à Marie-Thérèse LE SEC, avec lesquels nous avons travaillé. J'aurai aussi une mention spéciale à l'adjoint aux sports, Christian DARNE. C'est le « grand canard » et je suis « le petit poussin » ! (Sourires)

Certaines de mes expériences d'élus ont été très enrichissantes. Je vous invite à faire des mariages parce que c'est un moment exceptionnel. Merci. »

(Applaudissements)

M. GUOUGUENI.- « Je ne prendrai pas part aux votes des délibérations proposées. »

Mme la MAIRE.- « Merci, Monsieur GUOUGUENI, je vais dire un mot. Comme vous l'avez rappelé, on se connaît depuis 2007. On a partagé de beaux moments ensemble, celui de la conquête... celui du travail partagé, des dissensions aussi, des batailles parfois. Je reconnais votre engagement pour le bien commun. Je me souviens aussi de votre fierté de l'honneur de revêtir l'écharpe d'adjoint, une fierté partagée par votre famille.

Je connais aussi votre goût du sport, point que nous partageons, le cyclisme. C'est pourquoi je voulais aussi saluer ce soir votre esprit sportif. Pendant toutes nos années de mandat et également pendant la campagne électorale, vous avez toujours respecté l'adversaire, chercher à vous battre à la loyale. Je vous en sais gré.

Je sais que vous continuerez à travailler pour le bien de la ville et des habitants que vous aimez, vous l'avez rappelé, comme nous tous.

Pour conclure, je vais faire un clin d'œil en citant quelqu'un que vous admirez, un grand boxeur, Mohamed ALI, qui a dit : « Seul l'homme qui sait ce qu'est d'être vaincu peut atteindre le plus profond de son âme et revenir avec le supplément de force qu'il faut pour gagner. »

Je vous souhaite sincèrement le meilleur pour la suite. Sachez que la Ville saura reconnaître vos mérites. Merci à vous. »

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 28 mai 2020

Le Conseil Municipal procède au vote :

- ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ -

Élu n'ayant pas pris part au vote : Mohamed GUOUGUENI

2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Indemnités de fonction du Maire, des adjoints et des conseillers délégués

Rapporteur : Madame Laure LAURENT

Conformément aux articles L. 2123-20, L. 2123-20-1 et L. 2123-24-1 II et III du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les indemnités des élus sont fixées par le conseil municipal en référence à une enveloppe globale d'indemnités liée aux éléments suivants :

- d'une part, à la population totale municipale : 21 695 habitants,

- d'autre part, en référence à l'indice brut de rémunération 1027

- ensuite, au regard de taux plafond suivant : Maire 90%, adjoints 33%, conseillers municipaux 6 %

- par ailleurs, cette enveloppe globale ne peut dépasser le total des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au maire et aux dix adjoints.

Enfin, peut s'ajouter une majoration de 15% (sauf conseillers municipaux sans délégation) liée au fait que la commune était bureau centralisateur du canton.

Il est donc proposé au conseil municipal deux délibérations:

la délibération 2.1 liée au principe de l'enveloppe globale maximale des indemnités (Indemnités de fonction du Maire, des adjoints et conseillers délégués)

la délibération 2.2 liée à la majoration de 15 % (indemnités de canton)

Ces 2 délibérations visent à d'adopter les indemnités des élus suivantes :

Fonction exercée	Taux applicable à l'indice brut terminal de la FPT	Majoration proposée de l'indemnité	indemnité et majoration brut mensuel total
Maire	63,5%	15 %	2839,95€
1 ^{er} Adjoint	33 %	15 %	1476,02€
9 Adjoints	30 %	15 %	1341,5€
5 Conseillers délégués	5 %	15 %	223,62€
19 Conseillers municipaux	1,5 %		58,33€

Considérant la délibération du 3 juillet 2020 portant élection du maire et des adjoints

Considérant la délibération du 3 juillet 2020 portant installation du conseil municipal

Considérant les arrêtés de délégation de fonction des 10 adjoints

Considérant les arrêtés de délégation de fonction des conseillers délégués

Considérant la strate démographique de la commune de Saint-Genis-Laval qui compte 21 695 habitants au 1^{er} janvier 2020,

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande :

- **ADOPTER** les dispositions suivantes :

Article 1 : L'indemnisation du Maire est fixée à 63,5 % de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale pour la strate de la collectivité.

Article 2 : L'indemnisation du 1^{er} Adjoint est fixé à 33 % de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale pour la strate de la collectivité.

Article 3 : L'indemnisation des 9 adjoints sont fixés à 30 % de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale pour la strate de la collectivité.

Article 4 : L'indemnisation des conseillers délégués est fixée à 5% de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale pour la strate de la collectivité.

Article 5 : L'indemnisation des conseillers municipaux est fixée à 1,5% de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale pour la strate de la collectivité.

- **DIRE** que les indemnités de fonction seront payées mensuellement et budgétisées au chapitre 65 fonction 020 nature 6531.
- **APPROUVER** le tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal à compter du 3 juillet 2020, ci-annexé (article L2123-20-1 du CGCT).

Tableau des indemnités allouées aux membres du conseil municipal :

Fonction exercée	Nombre d'élus	Taux applicable à l'indice terminal brut
Maire	1	63,5 %
1 ^{er} Adjoint	1	33 %
Adjoint	9	30 %
Conseiller délégué	5	5 %
Conseiller municipal	19	1,5 %

Mme la MAIRE.- « J'ai oublié de préciser que des modifications sont intervenues suite à la conférence des présidents, le souhait ayant été exprimé par M. PEREZ et vous-même d'ailleurs, de mentionner le montant en euros correspondant aux indices qui ne sont pas forcément intelligibles par tous. Vous avez la délibération modifiée sur table. »

P. MASSON.- « Je vais donner une explication de vote.

Nous prenons note de la baisse sur un certain nombre d'indemnités. Je pense que c'est un bon signal en cette période. Nous nous interrogeons sur la majoration de 15 %. Nous savons que c'est une faculté, mais que ce n'est pas forcément une obligation. Ne pas opter pour cette possibilité aurait permis de compenser puisque l'économie réalisée n'est pas substantielle en raison de l'augmentation du nombre d'adjoints et de conseillers délégués. Je pense que nous aurons l'occasion de revenir ultérieurement sur les chiffres au global.

Ce genre de délibération relève aussi de l'organisation interne de la majorité. Pour cette raison, nous ne prendrons pas part au vote sur les indemnités. Merci. »

E. PEREZ.- « Mme la Maire, chers collègues, dans un souci de transparence et de clarté, nous approuvons le choix qui a été fait d'afficher le montant exact perçu par les élus du Conseil municipal qui bénéficieront de ces indemnités durant le mandat. C'est une bonne image, tout le monde le comprend. Merci. »

Mme la MAIRE.- « Par rapport aux remarques exprimées par M. MASSON, comme l'avez remarqué, la baisse appliquée au montant de l'indemnité allouée au maire, de plus de 20 % par rapport à ce qui se faisait précédemment, englobe l'indemnité de canton allouée lors du précédent mandat.

Le souhait collectif de notre groupe est d'envoyer un signal et au-delà, de permettre à l'ensemble de l'équipe et des dix adjoints -puisque'il y a effectivement deux adjoints supplémentaires- de pouvoir équilibrer les répartitions des indemnités. Cela répond aussi au souhait -comme cela avait déjà été fait auparavant- que l'ensemble des conseillers municipaux perçoive une petite rétribution. »

Le Conseil Municipal procède au vote

- **LE CONSEIL ADOPTE CES 2 DELIBERATIONS A LA MAJORITÉ -
Motion adoptée par 29 voix Pour et Abstention : 5.**

Abstention :

**Roland CRIMIER, Jean-Christian DARNE, Pascale ROTIVEL,
Fabienne TIRTIAUX, Philippe MASSON**

Elu n'ayant pas pris part au vote : Mohamed GUOUGUENI

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Détermination du nombre d'administrateurs du CCAS

Rapporteur : Monsieur Jacky BÉJEAN

Conformément à l'article 123-6 du code de l'action sociale et des familles, à chaque élection municipale, il est procédé à l'installation d'un nouveau conseil d'administration du CCAS.

Le Centre Communal d'Action Sociale est un Établissement Public Administratif dont la mission est triple:

- assurer une participation à l'instruction des dossiers d'Aide Sociale Légale, dans les conditions fixées par voie réglementaire et transmettre les demandes aux autorités auxquelles elles incombent,
- animer et promouvoir une action sociale de prévention et de développement social local, s'appuyant sur le diagnostic, l'analyse des besoins, les moyens et les structures de concertation, de coordination, avec les partenariats nécessaires,
- créer et gérer tout établissement à vocation sociale ou médico-sociale.

Le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est, de droit, présidé par le Maire. Il doit respecter dans sa composition une obligation de parité, c'est à dire composé en nombre égal "d'administrateurs élus" issu du conseil municipal et "d'administrateurs nommés" issu de la société civile, soit au minimum de 8 et au maximum de 16 (selon l'article R123-7 du code de l'action sociale et des familles).

Le nombre des administrateurs élus au sein du conseil municipal est de 4 au minimum et 8 au maximum, à parité avec le nombre de membres nommés en fonction des candidatures proposées par les associations et personnes qualifiées représentant les associations familiales, les personnes retraitées et âgées, les personnes handicapées et celles œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions.

Ainsi, il est proposé de fixer à 16 le nombre d'administrateurs du CCAS répartis comme suit :

- Madame la Maire, Présidente de droit du Conseil d'Administration du CCAS
- 8 membres élus au sein du Conseil Municipal
- 8 membres nommés par la Maire dans les conditions de l'article L123-6 du code de l'Action sociale et des Familles.

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir

- **FIXER** à 16 le nombre d'administrateurs à élire au sein du Conseil Municipal selon la répartition suivante :

Madame la Maire, Présidente de droit du Conseil d'Administration du CCAS

8 membres élus au sein du Conseil Municipal

8 membres nommés par Madame la Maire dans les conditions de l'article L123-6 du code de l'Action sociale et des Familles.

Le Conseil Municipal procède au vote

**- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITÉ CETTE DELIBERATION -
Elu n'ayant pas pris part au vote : Mohamed GUOUGUENI**

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Désignation des représentants du conseil municipal au conseil d'administration du CCAS

Rapporteur : Madame Camille EL-BATAL

Le conseil municipal a présentement fixé à 16 le nombre d'administrateurs au Conseil d'Administration du CCAS selon la répartition suivante :

La Maire , présidente de droit du Conseil d'Administration
8 membres élus au sein du Conseil Municipal
8 membres nommés par Mme la Maire, Présidente selon des conditions de l'article
L1213-6 du Code de l'Action Sociale et des familles.

Ainsi il est proposé de désigner 8 représentants du Conseil Municipal pour siéger au Conseil
d'Administration du CCAS.

Selon l'article R123-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles, d'une part, chaque groupe
de conseillers municipaux peut présenter une liste de candidats même incomplète. Si le
nombre de candidats d'une liste est inférieur au nombre de sièges, le ou les sièges non
pourvus le sont par les autres listes.
Les sièges sont attribués aux candidats d'après l'ordre de présentation sur chaque liste.

D'autre part, la composition des administrateurs élus doit respecter le principe de la
représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel, et à
bulletins secrets.

La Liste suivante est proposée :
Ikrame TOURI, Laure LAURENT, Laurent DURIEUX, Camille EL-BATAL, Jacky BEJEAN, Delphine
CHAPUIS, Pascale ROTIVEL, Nejma REDJEM.

Il est procédé au vote, accepté à l'unanimité à main levée.

Vu les articles R123-8, R123-10 et R123-15 du Code de l'Action Sociale et des Familles
concernant la composition du Conseil d'Administration du CCAS et portant sur les élections et
la nomination des ses membres.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 23 juillet 2020 fixant à 16 le nombre
d'administrateurs du CCAS.

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir :

- **ÉLIRE** les 8 membres titulaires du Conseil Municipal qui siégeront au Conseil
d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale au scrutin de liste, à la représentation
proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel, et à bulletin secret.

- **CONSTATER** qu'une seule liste est déposée.

- **CONSTATER** que cette liste recueille 34 voix, M.Guougueni n'ayant pas pris part au vote

- **CONSTATER** que sont élus pour siéger au CA du CCAS les conseillers municipaux ci-après :
**Ikrame TOURI, Laure LAURENT, Laurent DURIEUX, Camille EL-BATAL, Jacky
BEJEAN, Delphine CHAPUIS, Pascale ROTIVEL, Nejma REDJEM.**

Le Conseil Municipal procède au vote :

**- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITÉ CETTE DELIBERATION -
Elu n'ayant pas pris part au vote : Mohamed GUOUGUENI**

**Mme la MAIRE.- « Cette délibération a été modifiée suite à la conférence des présidents. Je
remercie les deux présidents de groupe qui ont accepté de faire une liste commune.**

**La liste suivante est proposée : Ikrame TOURI, Laure LAURENT, Laurent DURIEUX, Camille EL-
BATAL, Jacky BEJEAN, Delphine CHAPUIS, Pascale ROTIVEL, Nejma REDJEM. »**

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Désignation d'un représentant du Conseil Municipal au sein du conseil de vie sociale des résidences autonomes « Le colombier » et « Les Oliviers »

Rapporteur : Madame Sonia MONFORT

Tout établissement médico-social hébergeant des personnes a l'obligation de mettre en place un Conseil de Vie Sociale (CVS).

Le CVS est composé de différents membres, majoritairement d'usagers ou de leurs représentants, dont :

- les résidents : 3 membres
- les familles : 2 membres
- le personnel : 2 membres (+ la directrice à titre consultatif)
- l'organisme gestionnaire : 2 membres du conseil d'administration du CCAS (+ 1 élu de la commune à titre consultatif)

Le mode d'élection est le scrutin uninominal majoritaire à bulletin secret à un tour.

Les membres du conseil de la vie sociale sont élus pour une durée d'un an au moins et de trois ans au plus. La dernière élection a eu lieu en mai 2019.

Son rôle est de donner son avis et de faire des propositions sur toutes les questions intéressant le fonctionnement des établissements et notamment sur :

- l'organisation interne et la vie quotidienne
- les activités, animations et services
- l'ensemble des projets de travaux
- la nature et le prix du service rendu
- le règlement de fonctionnement, le projet d'établissement,
- l'entretien et l'affectation des locaux collectifs ...

Le conseil municipal ayant été installé en date du 3 juillet, il est nécessaire de procéder à la désignation d'un de ses membres le représentant au sein de chacun des deux conseils de vie sociale.

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **DÉSIGNER** Madame Ikrame TOURI comme représentante du conseil municipal pour siéger aux conseils de vie sociale des Résidences autonomie « Le Colombier » et « Les Oliviers ».

E. PEREZ.- *« Compte tenu du peu de possibilités qui nous est offert pour siéger dans ces organismes divers qui font l'objet de la délibération comme des délibérations suivantes, nous nous abstenons sur les délibérations 5 à 12. Merci de votre compréhension. »*

P. MASSON.- *« Concernant les délibérations 5 à 11, s'agissant vraisemblablement de l'organisation interne de la majorité et puisqu'il n'y a pas forcément d'ouverture, nous nous abstenons sur ces délibérations. Merci. »*

Le Conseil Municipal procède au vote

**- LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION A LA MAJORITÉ -
Motion adoptée par 26 voix Pour et Abstention : 8**

Abstention

**Roland CRIMIER, Jean-Christian DARNE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX,
Philippe MASSON, Fabien BAGNON, Eric PEREZ, Nejma REDJEM
Elu n'ayant pas pris part au vote : Mohamed GUOUGUENI**

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Désignation d'un représentant du conseil municipal au sein de la Société Publique Locale "Pôle funéraire Public"

Rapporteur : Madame Laure LAURENT

Par délibération n° 03.2017.011 du 08 mars 2017 la Ville de Saint Genis Laval est entrée au capital de la Société Publique Locale "Pôle funéraire Publique".

La création du pôle funéraire public de la Métropole de Lyon le 17 octobre 2017 témoigne ainsi de la volonté politique d'optimiser, à l'échelle de l'agglomération lyonnaise, le service de la gestion de services funéraires tout en permettant aux élus non seulement de maîtriser les prix mais surtout de proposer un service de qualité aux familles, conservant ainsi pleinement les valeurs du service public. Son objet social est le suivant:

- le service extérieur des pompes funèbres;
- la crémation;
- la reprise physique des concessions échues ou abandonnées;
- toutes activités accessoires autorisées

et d'une manière plus générale, toutes les opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, immobilières ou mobilières qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportent et contribuent à sa réalisation.

La société exerce ses activités exclusivement pour le compte de ses actionnaires et sur leur territoire son capital étant détenu par les collectivités territoriales. La présente délibération vise à désigner le représentant de la ville dans les différentes instances de cette SPL.

La Société Publique Locale est en effet une société dont le capital est détenu par les collectivités territoriales.

Cette Société Publique Locale permet de maintenir et de renforcer le service public sur un territoire élargi. Ce territoire élargi rend possible, pour un plus grand nombre de familles, de recourir au service public funéraire de la Métropole.

Les tarifs appliqués demeurent contrôlés et encadrés puisque faisant toujours l'objet d'une approbation par le comité syndical.

La répartition du capital est la suivante:

	nombre d'actions	capital social	montant à apurer	répartition du capital
PFI	51025	2 041 000.00 €	471 500.00 €	99.66%
Bron	44	1 760.00 €	20 240.00 €	0.09%
Corbas	6	240.00 €	2 760.00 €	0.01%
Oullins	30	1 200.00 €	13 800.00 €	0.06%
Pierre-Bénite	10	400.00 €	4 600.00 €	0.02%
Rillieux-la-Pape	26	1 040.00 €	11 960.00 €	0.05%
Feyzin	10	400.00 €	4 600.00 €	0.02%
Saint Genis Laval	12	480.00 €	5 520.00 €	0.02%
Ecully	6	240.00 €	2 760.00 €	0.01%
Saint Fons	4	160.00 €	1 840.00 €	0.01%
Saint Genis les Ollières	1	40.00 €	460.00 €	0.002%
Tassin	6	240.00 €	2 760.00 €	0.01%
Grigny	8	320.00 €	3 680.00 €	0.02%
Brignais	6	240.00 €	2 760.00 €	0.01%
Dardilly	6	240.00 €	2 760.00 €	0.01%
TOTAL	51200	2 048 000.00 €	552 000.00 €	100%

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **DÉSIGNER** Madame Françoise PARDON-BERARD comme représentante permanente à l'assemblée générale des actionnaires, à l'assemblée spéciale et le cas échéant au conseil d'administration.

Le Conseil Municipal procède au vote

**- LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION A LA MAJORITÉ -
Motion adoptée par 26 voix Pour et Abstention : 8**

Abstention

**Roland CRIMIER, Jean-Christian DARNE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTAUX,
Philippe MASSON, Fabien BAGNON, Eric PEREZ, Nejma REDJEM**

Elu n'ayant pas pris part au vote : Mohamed GUOUGUENI

7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Désignation des délégués au syndicat Rhodanien de développement du câble (SRDC)

Rapporteur : Monsieur David HORNUS

Conformément à l'article L2121-33 du code général des collectivités territoriales, il appartient au conseil municipal de procéder à la désignation du délégué appelé à siéger au comité

En application de l'article L5211-7 du code général des collectivités territoriales, ces délégués sont élus par les conseils municipaux des communes intéressées à la majorité absolue. si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative

Le Syndicat Rhodanien de Développement du Câble a eu pour mission le câblage du département, il était le support juridique de la délégation de services publics attribuée à Numéricable. Il offrait différents services aux personnes raccordées tels que : abonnement à un bouquet de chaînes câblées et TV numérique, internet « haut débit » sans coût de communication téléphonique...

La commune de Saint-Genis-Laval étant adhérente au Syndicat Rhodanien de Développement du Câble, elle doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour la représenter en son sein.

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **DÉSIGNER** Monsieur Jacky BEJEAN comme délégué titulaire et Monsieur Yves GAVALT comme délégué suppléant pour représenter la ville au Syndicat Rhodanien de Développement du Câble.

Le Conseil Municipal procède au vote

**- LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION A LA MAJORITÉ -
Motion adoptée par 26 voix Pour et Abstention : 8**

Abstention

**Roland CRIMIER, Jean-Christian DARNE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTAUX,
Philippe MASSON, Fabien BAGNON, Eric PEREZ, Nejma REDJEM
Elu n'ayant pas pris part au vote : Mohamed GUOUGUENI**

8. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Désignation des délégués au Syndicat Intercommunal du Gaz et de l'Électricité de la Région Lyonnaise (SIGERLY)

Rapporteur : Madame Yamina SERI

Conformément à l'article L2121-33 du code général des collectivités territoriales, il appartient au conseil municipal de procéder à la désignation du délégué appelé à siéger au comité.

En application de l'article L5211-7 du code général des collectivités territoriales, ces délégués sont élus par les conseils municipaux des communes intéressées à la majorité absolue. si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative.

Le SIGERLY est un syndicat intercommunal créé en 1935 pour soutenir les droits et intérêts des communes face aux différents concessionnaires de gaz et électricité. La commune de Saint-Genis-Laval ayant adhéré au Syndicat, elle bénéficie de la compétence de base, gaz et électricité depuis 1935, date de son adhésion, et lui a transféré la compétence « dissimulation des réseaux » France Télécom, câbles et éclairage public, en décembre 2003.

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles du 27 janvier 2014 a créé la Métropole de Lyon au 1er janvier 2015. Les périmètres des territoires respectifs de la Métropole de Lyon et du SIGERLY n'étant pas identiques et le territoire du syndicat n'étant pas totalement inclus dans celui de la Métropole, le législateur a prévu que, dans ce cas, la Métropole adhère automatiquement au syndicat pour les compétences communes.

Ce transfert de compétence permet à la collectivité, d'une part d'avoir une cohérence de maître d'ouvrage sur la zone de travaux et d'autre part, permet d'obtenir des financements (sur l'enfouissement du câble et de l'éclairage public) ou un coût de travaux plus intéressant de la part du SIGERLY, les travaux étant payés HT par ce dernier.

Étant adhérente et conformément aux dispositions de l'article L. 5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune de Saint-Genis-Laval doit être représentée au sein du comité du Syndicat Intercommunal du Gaz et de l'Électricité de la Région Lyonnaise (SIGERLY), par un délégué titulaire.

La commune peut également désigner un délégué suppléant, appelé à siéger au Comité avec voix délibérative, en cas d'empêchement du délégué titulaire.

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **DÉSIGNER** Monsieur Frédéric RAGON comme délégué titulaire et Madame Françoise PARDON-BERARD comme déléguée suppléante pour représenter la commune au sein du Syndicat Intercommunal du Gaz et de l'Électricité de la Région Lyonnaise (SIGERLY).

Le Conseil Municipal procède au vote

- LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION A LA MAJORITÉ -
Motion adoptée par 26 voix Pour et Abstention : 8

Abstention

Roland CRIMIER, Jean-Christian DARNE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX,
Philippe MASSON, Fabien BAGNON, Eric PEREZ, Nejma REDJEM
Elu n'ayant pas pris part au vote : Mohamed GUOUGUENI

9. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Désignation des délégués au Syndicat de mise en valeur, d'aménagement et de gestion du bassin versant du Garon (SMAGGA)

Rapporteur : Madame Claudia VOLFF

Le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Bassin versant du Garon (SMAGGA) est la structure intercommunale porteuse du contrat de rivière du Garon.

Le syndicat comprend 27 communes adhérentes, soit 63 000 habitants. Il a en charge la gestion de la ressource en eau sur un bassin versant de 206 km² abritant une nappe phréatique alimentant 90 000 personnes en eau potable.

Concernée par une petite partie du bassin versant centré sur le Merdanson et comprenant 300 habitants, la Commune de Saint-Genis-Laval a adhéré au contrat de rivière en 2001. Cette adhésion s'est inscrite dans une logique de solidarité intercommunale envers l'ensemble des collectivités du bassin versant, permettant par ailleurs l'entretien du Merdanson.

Il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant pour représenter la commune au SMAGGA.

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **DÉSIGNER** Monsieur Frédéric RAGON comme délégué titulaire et Madame Céline MAROLLEAU comme déléguée suppléante pour représenter la Commune au SMAGGA.

Le Conseil Municipal procède au vote :

Le Conseil Municipal procède au vote

**- LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION A LA MAJORITÉ -
Motion adoptée par 26 voix Pour et Abstention : 8**

Abstention

**Roland CRIMIER, Jean-Christian DARNE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX,
Philippe MASSON, Fabien BAGNON, Eric PEREZ, Nejma REDJEM
*Elu n'ayant pas pris part au vote : Mohamed GUOUGUENI***

10. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Désignation d'un délégué au sein de la Commission de Suivi de Site (CSS) auprès des sociétés Dépôt pétrolier de Lyon, Entrepôts pétroliers de Lyon et stockages pétroliers de Lyon situés au port Édouard Herriot à Lyon 7e et ARKEMA à Pierre Bénite

Rapporteur : Monsieur Bruno DANDOY

La Commission de Suivi de Site (CSS) auprès des sociétés Dépôt pétrolier de Lyon, Entrepôts pétroliers de Lyon et stockages pétroliers de Lyon situés au port Édouard Herriot à Lyon 7e et ARKEMA à Pierre Bénite a été créée par l'arrêté préfectoral n° 2014059-0003 du 10 février 2015.

Cette instance se substitue au CLIC (Comité Local d'Information et de Concertation).

La CSS a pour mission de créer un cadre d'échange et d'informations sur les actions menées par les exploitants des installations classées SEVESO seuil haut, sous le contrôle des pouvoirs publics, en vue de prévenir les risques d'accidents majeurs que peuvent présenter les installations.

Elle suit l'activité des installations classées que ce soit lors de leur création, de leur exploitation ou de leur cessation d'activité et promeut pour ces installations l'information du public. Elle est également associée à l'élaboration du plan de prévention des risques technologiques et émet un avis sur le projet de plan.

La CSS est composé de membres répartis en cinq collèges : le collège « administration de l'État », le collège « élus des collectivités territoriales », le collège « riverains », le collège « exploitants », et le collège « salariés ».

La Ville de Saint-Genis-Laval est représentée au sein du collège « Élus et collectivités territoriales », aux côtés des communes de Lyon 7ème, Oullins, St Fons, Pierre-Bénite et Irigny.

Conformément aux directives préfectorales, il convient de désigner un représentant de la commune au sein du collège « élus des collectivités territoriales » de la Commission de Suivi de Site (CSS) auprès des sociétés Dépôt pétrolier de Lyon, Entrepôts pétroliers de Lyon et stockages pétroliers de Lyon situés au port Édouard Herriot à Lyon 7^e et ARKEMA à Pierre Bénite.

Mesdames, Messieurs,
Je vous demande de bien vouloir,

- **DÉSIGNER** Monsieur Frédéric RAGON comme membre du conseil municipal pour le représenter au sein de la Commission de Suivi de Site (CSS) auprès des sociétés Dépôt pétrolier de Lyon, Entrepôts pétroliers de Lyon et stockages pétroliers de Lyon situés au port Édouard Herriot à Lyon 7^e et ARKEMA à Pierre Bénite.

Le Conseil Municipal procède au vote

**- LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION A LA MAJORITÉ -
Motion adoptée par 26 voix Pour et Abstention : 8**

Abstention

**Roland CRIMIER, Jean-Christian DARNE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX,
Philippe MASSON, Fabien BAGNON, Eric PEREZ, Nejma REDJEM
*Elu n'ayant pas pris part au vote : Mohamed GUOUGUENI***

11. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Désignation de représentants du conseil municipal des conseils d'administration et des conseils d'écoles des établissements d'enseignement scolaire de la commune

Rapporteur : Monsieur Bruno DANDOY

Vu le Décret n° 90-788 du 6 septembre 1990 relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires,

Vu l'article L421-2 du Code de l'Éducation relatif aux collèges et lycées et à l'article L421-22 relatif aux dispositions applicables aux lycées d'enseignement général et technologique agricole et aux lycées professionnels agricoles,

Il convient de désigner les représentants du conseil municipal au sein des conseils d'écoles et conseils d'administration, comme suit :

Établissement scolaire	Nombre de représentants	Nom du (des) titulaire(s)	Nom du (des) suppléant(s)
École Maternelle Bergier	Le Maire ou son représentant + 1 conseiller municipal	Laure LAURENT comme représentant du Maire + Delphine CHAPUIS	
École Maternelle Guilloux	Le Maire ou son représentant + 1 conseiller municipal	Laure LAURENT comme représentant du Maire + Delphine CHAPUIS	
École Primaire Mouton	Le Maire ou son représentant + 1 conseiller municipal	Laure LAURENT comme représentant du Maire + Delphine CHAPUIS	
École Primaire Guilloux	Le Maire ou son représentant + 1 conseiller municipal	Laure LAURENT comme représentant du Maire + Delphine CHAPUIS	
École Paul Frantz	Le Maire ou son représentant + 1 conseiller municipal	Laure LAURENT comme représentant du Maire + Delphine CHAPUIS	
Établissement scolaire	Nombre de représentants	Nom du (des) titulaire(s)	Nom du (des) suppléant(s)
O.G.E.C.	2 représentants (1T+1S)	Delphine CHAPUIS	Jacky BEJEAN
Collège Jean Giono	2 représentants (1T+1S)	Delphine CHAPUIS	Laure LAURENT
Collège D'Aubarède	2 représentants (1T+1S)	Aïcha BEZZAYER	Delphine CHAPUIS
Lycée Descartes	4 représentants (2 titulaires + 2 suppléants)	Marylène MILLET et Delphine CHAPUIS	Ikrame TOURI et Jacky BEJEAN
Lycée André Paillot	1 représentant + 1 suppléant	Laure LAURENT	Delphine CHAPUIS

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir

- **DÉSIGNER** les représentants du conseil municipal au sein des différents établissements scolaires de la commune tels que détaillés ci-dessus.

Mme la MAIRE.- « *Je précise que cette délibération a été modifiée par rapport à celle qui a été envoyée. La modification porte sur les représentants au collège Giono, collège d'Aubarède et lycée Descartes.*

Mme BEZZAYER sera la représentante de la commune au collège d'Aubarède, Mme CHAPUIS et moi-même le serons au lycée Descartes. »

Le Conseil Municipal procède au vote :

**- LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION A LA MAJORITÉ -
Motion adoptée par 26 voix Pour et Abstention : 8**

Abstention

**Roland CRIMIER, Jean-Christian DARNE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX,
Philippe MASSON, Fabien BAGNON, Eric PEREZ, Nejma REDJEM
Elu n'ayant pas pris part au vote : Mohamed GUOUGUENI**

12. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Désignation de représentants du conseil municipal dans les conseils d'administration de diverses associations saint-genoises

Rapporteur : Madame Marylène MILLET

Considérant que les statuts de certaines associations disposent que des membres du conseil municipal doivent être désignés pour représenter la commune au sein de leurs conseils d'administration,

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **DÉSIGNER** les membres représentant le conseil municipal au sein des conseils d'administration des associations ci-dessous listées :

Association	Nombre de représentants	Nom du (des) titulaire(s)	Nom du (des) suppléant(s)
Centre Musical et Artistique (CMA)	1 titulaire + 1 suppléant	Aïcha BEZZAYER	Patrick FAURE
Association Musicale	1 titulaire + 1 suppléant	Aïcha BEZZAYER	Camille EL-BATAL
SAGA	1 à 4 représentants	Yves GAVULT Françoise PARDON-BERARD Stéphane GONZALEZ Philippe MASSON	
St-Genis Emploi	4 représentants	Stéphane GONZALEZ Camille EL-BATAL Ikrame TOURI Coralie TRACQ	
Sud Ouest emploi	1 titulaire	Stéphane GONZALEZ	
Mission Locale	2 titulaires + 2 suppléants	Stéphane GONZALEZ Ikrame TOURI	Patrick FAURE Coralie TRACQ
Centre Social et Culturel des Barolles	2 représentants	Sonia MONFORT Laurent DURIEUX	
CLESG	1 représentant + 1 suppléant	Ikrame TOURI	Laure LAURENT
Sucre d'Orge	2 représentants	Laure LAURENT Delphine CHAPUIS	
Pom'Cerises	3 représentants	Laure LAURENT Delphine CHAPUIS Ikrame TOURI	
Câlin Câline	1 représentant + 1 suppléant	Sonia MONFORT	Laure LAURENT
Accueil Enfance	1 représentant+ 1 suppléant	Laure LAURENT	Delphine CHAPUIS
Vignerons de Beauregard	1 représentant	Patrick FAURE	

Mme la MAIRE.- « Suite à la conférence des présidents, il y a eu quelques modifications. M. GONZALEZ et M. MASSON ont été proposés comme titulaires à SAGA. Mme TRACQ a été ajoutée en tant que titulaire à Saint-Genis Emploi, ainsi que Mme TOURI à la Mission Locale, Mme TRACQ y ayant été désignée suppléante. »

Le Conseil Municipal procède au vote

- LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION A LA MAJORITÉ -
Motion adoptée par 31 voix Pour et Abstention : 3.

Abstention

Fabien BAGNON, Eric PEREZ, Nejma REDJEM

Elu n'ayant pas pris part au vote : Mohamed GUOUGUENI

13. FONCIER

Bilan annuel des cessions et acquisitions 2019

Rapporteur : Madame Céline MAROLLEAU

L'article L. 2241-1 du code général des collectivités territoriales précise que le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la Commune. Ce bilan doit être annexé au compte administratif.

Au cours de l'année 2019, la Commune a décidé par délibération de procéder à l'acquisition suivante :

Acquisition

Cédant	Désignation du bien	Localisation	Références cadastrales	Date	Montant
Société UFIMMO	Parcelle de terrain	Lieudit Lardillet	BY 150	Délibération n° 10.2017.061 du 17/10/2017	Gratuit

Cession

Aucune cession immobilière.

En conséquence, au vu de ces éléments,

Mesdames et Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **APPROUVER** le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières pour l'année 2019 ;
- **ANNEXER** ce bilan au compte administratif 2019.

Le Conseil Municipal procède au vote

**- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITÉ CETTE DELIBERATION -
Elu n'ayant pas pris part au vote : Mohamed GUOUGUENI**

14. FINANCES

Approbation des comptes de gestion 2019

Rapporteur : Madame Delphine CHAPUIS

Après s'être fait présenter :

- le budget primitif 2019;
- les décisions modificatives qui s'y rattachent;
- les titres définitifs des créances à recouvrer;
- le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés;
- les bordereaux de titres de recettes;
- les bordereaux de mandats de dépenses;
- le Compte de Gestion présenté par le Comptable public, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'actif et du passif, de l'état des restes à recouvrer et de l'état des restes à payer;

Après s'être assuré que le Comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **STATUER** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire, sur l'exécution du budget 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- **DÉCLARER** que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2019 par Madame Catherine GRANGE, Comptable public, n'appelle ni observation, ni réserve de notre part ;
- **APPROUVER** en conséquence les comptes de gestion 2019 du budget principal de la Ville et du budget annexe de La Mouche.

E. PEREZ.- « Par principe, nous n'allons pas voter contre des éléments réalisés. Néanmoins, n'étant pas en accord avec la politique budgétaire de la mandature précédente, nous nous abstiendrons sur les délibérations 14 à 16. »

Le Conseil Municipal procède au vote

**- LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION A LA MAJORITÉ -
Motion adoptée par 31 voix Pour et Abstention : 3**

Abstention

Fabien BAGNON, Eric PEREZ, Nejma REDJEM

Elu n'ayant pas pris part au vote : Mohamed GUOUGUENI

15. FINANCES

Vote du compte administratif 2019

Rapporteur : Madame Françoise BÉRARD

Le compte administratif 2019 retrace l'ensemble des dépenses et recettes réalisées par la Ville entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2019. Il est en concordance avec le compte de gestion établi par le Trésor Public.

Le budget 2019 avait été construit en stabilisant les dépenses et les recettes de fonctionnement sans augmenter les taux communaux tout en programmant les opérations prévues avec la programmation pluriannuelle d'investissement.

Les équilibres du compte administratif 2019, c'est à dire l'exécution budgétaire du budget 2019 peuvent se synthétiser de la manière suivante :

		FONCTIONNEMENT	
DEPENSES			RECETTES
Dépenses de personnel	10 039 215	Impôts et taxes	16 833 360
		Dotations et subventions	3 045 126
Charges à caractère général et de gestion courante	7 174 081	Recettes issues des services et des activités (dont att. ch.)	1 008 477
		Autres produits	364 430
Frais financiers	258 143	Produits financiers	192
Charges exceptionnelles	27 556	Produits exceptionnels	390 679
Opérations d'ordre	1 198 769	Opérations d'ordre	19 119
Total	18 697 764	Total	21 661 383

Excédent de clôture de la section de fonctionnement 2019 2 963 619

		INVESTISSEMENT	
DEPENSES			RECETTES
Dépenses d'équipement	2 752 191	Subventions / Divers	44 108
Emprunt	721 517	Emprunts	0
Autres immob. Financières		Autres immob. Financières	25 000
Participations et créances ratt.		Dépôts et cautionnements	0
Dotations, fds divers et réserves		Dotations, fonds	315 518
Restes à réaliser	2 626 660	Restes à réaliser	47 871
Dépenses 2019		Recettes 2019	
Opérations d'ordre	19 119	Opérations d'ordre	1 198 769
		Affectation du résultat 2018	2 459 069
		Excédent d'investissement 2018	2 190 906
Total	6 119 487	Total	6 281 241

Excédent de financement de la section d'investissement 2019 161 753

I - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

L'excédent de clôture de la section de fonctionnement s'élève à 2,96 M€ en 2019, différence entre les recettes totales (réelles et ordre) constatées pour 21,6 M€ et les dépenses totales (réelles et ordre) réalisées pour 18,7 M€.

les dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement de l'exercice s'élèvent à 17 498 994 et diminuent de -1,2% par rapport à 2018 ce qui permet de continuer à stabiliser les taux communaux des impôts locaux.

	Réalisé 2018	Crédits ouverts 2019	Réalisé 2019	% de réalisation	Évolution € / 2018	Évolution % / 2018	% des DRF
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 361 089	3 939 992	3 534 355	89,7%	173 267	5,2%	20,2%
012 CHARGES DE PERSONNEL	10 251 089	10 500 000	10 039 215	95,6%	-211 875	-2,1%	57,4%
014 ATTENUATION DE PRODUITS	409 828	360 000	335 077	93,1%	-74 751	-18,2%	1,9%
022 DEPENSES IMPREVUES	0	15 000	0	0,0%	0		0,0%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 371 470	3 458 256	3 304 648	95,6%	-66 822	-2,0%	18,9%
66 CHARGES FINANCIERES	263 972	290 000	258 143	89,0%	-5 829	-2,2%	1,5%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	52 218	32 000	27 556	86,1%	-24 662	-47,2%	0,2%
Total des dépenses réelles	17 709 666	18 595 248	17 498 994	94,1%	-210 672	-1,2%	100,0%

>> Les charges à caractère général : 3,53 M€ (+5 % soit + 173 k€ par rapport à 2018)

Les charges à caractère général représentent 20% des dépenses réelles de fonctionnement. Elles comportent comme chaque année l'ensemble des dépenses « récurrentes » comme les achats, les fluides, les frais de télécommunication et d'affranchissement, les locations, les rémunérations des prestataires, l'entretien des bâtiments et des terrains, les assurances, les formations...

L'évolution des réalisations des charges à général de 2018 à 2019 s'explique par la réalisation de dépenses cycliques comme le festival du Parc de Beauregard et l'organisation des élections européennes.

Un travail sur la définition et la formalisation du besoin ainsi qu'une mise en concurrence optimisée permettent de réduire les charges. Certaines dépenses prévues à titre prévisionnel et prudentiel n'ont également pas été nécessaires comme les charges d'entretien de terrains et de bâtiments, de maintenance curative ou de gardiennage, les achats de fournitures de petit équipement ou d'entretien.

La dynamique générale qui consiste à faire appel à des groupements de commande a permis de réduire les coûts par rapport aux prévisions pour la téléphonie et de fournitures scolaires. Cette tendance grandissante dans les collectivités est un levier important dans la réduction des charges à caractère général.

Les dépenses d'équipement visant à améliorer et optimiser le patrimoine bâti pour lutter contre le réchauffement climatique contribuent à stabiliser ou de réduire les coûts par rapport au budget prévisionnel concernant les fluides (eau, énergie et électricité).

Différentes dépenses ont également été réalisées conformément aux prévisions initiales comme les frais d'affranchissement et d'assurances, de carburants, l'entretien de voies, de réseaux et de matériel roulant, les charges locatives et de copropriété.

Les actualisations et les révisions de prix se sont effectuées à des niveaux modérés du fait d'une inflation et d'indices d'évolutions des prix bas tout au long de l'année 2019 (pour les contrats de maintenance et de prestations).

>> Les charges de personnel : 10 M€ (soit -211 k€ ou -2% par rapport à 2018)

Les charges de personnel sont de 10 M€ et restent le premier poste de charges au sein du budget principal.

La masse salariale est, comme chaque année, tributaire des mesures exogènes comme la revalorisation du SMIC et des grilles indiciaires, le Glissement vieillesse technicité (GVT), ainsi que l'augmentation des cotisations patronales.

La difficulté de recruter des agents qui présentent toutes les compétences requises, a entraîné un rallongement désormais structurel des processus de recrutement. La durée de vacance de poste a augmenté et passe en moyenne de 4 mois à parfois près d'un an. Cela confirme les tensions déjà rencontrées l'an dernier sur le marché de l'emploi public local qui est devenu de plus en plus concurrentiel au sein de l'agglomération.

Certains arrêts maladie et absences de longue durée (congrés maladie et/ou parentaux) n'ont pas pu être remplacés immédiatement ce qui a entraîné des vacances de poste et donc une moindre consommation des crédits. Notons dès à présent que certaines absences ont donné lieu à des remboursements (assurances et sécurité sociales) qui ont également été bien supérieurs à ce qui avait pu être anticipé au budget (cf. supra les précisions apportées pour les recettes du chapitre 013).

>> Les autres charges de gestion courante 3,3M€ (19% des dépenses réelles de fonctionnement)

Elles se décomposent essentiellement en deux parties :

- les subventions de fonctionnement aux associations s'élèvent à 2,28 M€ au CA 2019 :

La répartition par secteur reste globalement la même que les années précédentes, avec cinq principaux secteurs associatifs subventionnés : l'enseignement (539 K€), l'enfance (545 K€), la jeunesse (466 K€), la culture (242 K€), et le sport (191 K€).

Ceci s'explique toujours par la gestion associative de deux structures dédiées à la jeunesse (Centre de loisirs des enfants Saint-Genois, Centre social et culturel des Barolles) et de quatre crèches (Sucre d'Orge, Les Récollets, Roule Virou et Pom' Cerises) pour la petite enfance. Pour la culture, les principales subventions ont été attribuées et versées au Centre musical et artistique (CMA) et à l'Association musicale. Concernant l'enseignement, le montant total intègre toujours les versements conventionnels et réglementaires à l'Organisme de gestion de l'enseignement catholique (OGE) pour l'École Sainte Marie - Saint Joseph de Saint-Genis-Laval, les subventions votées pour le financement des Temps d'activité périscolaire (TAP) ainsi que des projets des écoles maternelles et élémentaires.

- les subventions d'équilibre versées aux autres budgets (CCAS, La Mouche)

Ces subventions permettent d'équilibrer les budgets annexes et sont au total de 763 K€

	CA 2018	CA 2019	Évolution % 2018-2019	Évolution € 2018-2019
CCAS	276 310	287 603	4,1%	11 294
LA MOUCHE	462 773	475 508	2,8%	12 734
Total des subventions d'équilibre	739 083	763 111	3,3%	24 028

Il convient de relever que l'exercice 2019 a permis comme les années précédentes de ne pas mobiliser tous les moyens prévus aux budgets aussi bien pour le C.C.A.S. que pour le budget annexe « La Mouche».

La subvention d'équilibre versée au budget annexe La Mouche est ainsi inférieure en 2019 de 25 K€ par rapport à ce qui avait été budgété. L'exécution budgétaire est caractérisée par une exécution des charges de personnel et des dépenses à caractère général (-3% par rapport aux estimations initiales) conforme aux prévisions.

Les recettes du budget annexe La Mouche sont constituées, en dehors du financement du budget principal, essentiellement par les produits des services qui ont été, comme la fréquentation, supérieurs aux estimations.

>> **Les autres charges de fonctionnement**

Les charges exceptionnelles (chapitre 67 pour 27,5 K€) sont composées principalement de subventions exceptionnelles versées à des associations pour financer des départs en retraite de salariés (17 K€). Le solde correspond essentiellement à quelques écritures exceptionnelles de régularisation et d'annulations de titres sur exercice antérieur.

Les charges financières (chapitre 66) correspondent aux intérêts de la dette et sont de 258 K€ en 2019. Elles sont en diminution par rapport aux années précédentes ce qui s'explique principalement par un contexte financier toujours porteur. Le niveau des taux est en effet resté une année encore très bas.

Enfin, les atténuations de produits (chapitre 014) comprennent le prélèvement SRU et le FPIC et sont de 335 K€ en 2019. Pour mémoire le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (F.P.I.C.) est un mécanisme obligatoire de péréquation horizontale entre les collectivités locales qui impacte négativement le budget communal. Il a été créé fin 2011 et consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. Stabilisé de manière nationale, il est de 239 K€ en 2019 et diminue légèrement par rapport à 2018 (-2%).

Le prélèvement au titre de la loi relative à la Solidarité et au renouvellement urbain (dite loi SRU), a été exécuté conformément aux prévisions initiales compte tenu de la réglementation applicable et des subventions d'équipements versées précédemment qui se déduisent intégralement de la pénalité et la réduisent significativement de 115 K€ en 2019.

- **les recettes réelles de fonctionnement**

Le total des recettes réelles de fonctionnement du budget principal est de 21 642 264 € en 2019. Elles progressent de + 2% par rapport aux réalisations de l'exercice 2018 et sont supérieures aux prévisions. Cette évolution intègre des variations de certaines recettes à la hausse (remboursements sur rémunérations, impôts et taxes, produits exceptionnels), ou à la baisse (produits des services et dotation globale de fonctionnement). Elles se composent des recettes suivantes :

	Réalisé 2018	Crédits ouverts 2019	Réalisé 2019	% de réalisation	Évolution € / 2018	Évolution % / 2018	% des RRF
013 ATTENUATION DE CHARGES	178 973	133 000	216 110	162,5%	37 137	20,8%	1,0%
70 PRODUITS DE SERVICES	848 153	838 315	792 367	94,5%	-55 786	-6,6%	3,7%
73 IMPOTS ET TAXES	16 335 149	16 362 742	16 833 360	102,9%	498 211	3,0%	77,8%
<i>dont impôts locaux</i>	12 386 378	12 600 000	12 778 928	101,4%	392 550	3,2%	59,0%
<i>dont dotations Métropole</i>	2 070 995	2 128 212	2 128 212	100,0%	57 217	2,8%	9,8%
<i>dont FNGIR (dotation état)</i>	184 008	184 000	184 149	100,1%	141	0,1%	0,9%
<i>dont TCFE</i>	419 199	434 300	420 367	96,8%	1 168	0,3%	1,9%
<i>dont TLPE</i>	85 367	80 000	59 542	74,4%	-25 825	-30,3%	0,3%
<i>dont droits de mutations</i>	1 115 497	880 000	1 193 803	135,7%	78 306	7,0%	5,5%
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	3 140 318	3 022 337	3 045 126	100,8%	-95 193	-3,0%	14,1%
<i>dont DGF</i>	1 185 922	1 160 000	1 084 733	93,5%	-101 189	-8,5%	5,0%
<i>dont compensations des exonérations</i>	468 491	399 000	471 196	118,1%	2 705	0,6%	2,2%
<i>dont CAF</i>	1 251 970	1 288 943	1 283 770	99,6%	31 800	2,5%	5,9%
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	380 010	367 362	364 430	99,2%	-15 580	-4,1%	1,7%
76 PRODUITS FINANCIERS	192	200	192	96,0%	0	0,0%	0,0%
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	333 772	117 600	390 679	332,2%	56 907	17,0%	1,8%
Total des recettes réelles	21 216 567	20 841 556	21 642 264	103,8%	425 697	2,0%	100,0%

>> **La fiscalité : 16,8 M€ (77,8% des recettes réelles de fonctionnement)**

L'exécution de ce chapitre est globalement conforme aux prévisions mais il est important de souligner qu'il évolue de +3 % par rapport à l'année 2018. Les recettes fiscales comptabilisées dans le chapitre 73 sont de différentes natures :

Les reversements par la Métropole de Lyon : la principale recette est l'attribution de compensation (1,9 M€) qui a assuré la neutralité budgétaire lors du passage à la taxe professionnelle unique et des transferts de compétences, et de la dotation de solidarité communautaire (247 K€) dont l'objectif est de reverser aux communes une partie de la croissance du produit fiscal communautaire (selon des critères globalement péréquateurs). Cette dernière progresse à Saint-Genis-Laval du fait de l'actualisation en juillet 2019 des critères de calculs pour l'ensemble des communes (dont la population).

Le FNGIR : ce Fonds national de garantie individuelle de ressources est stable depuis sa mise en œuvre en 2011 et vise à compenser sans dynamisme le manque à gagner initial résultant de la suppression de la taxe professionnelle. Il est toujours de 184 K€.

La Taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE) est collectée par le SIGERLy et nous est ensuite reversée. Cette recette (420 K€ en 2019) est fonction de la consommation des usagers.

Les droits de mutations : la taxe additionnelle aux droits d'enregistrements est exigible sur les mutations à titre onéreux d'immeubles ou de droits immobiliers. Elle est dépendante du marché immobilier et reversée par l'État avec un certain décalage ce qui la rend toujours difficile à estimer.

Elle progresse encore en 2019 pour atteindre 1,19 M€. Elle est supérieure aux niveaux moyens constatés par le passé et aux prévisions pour 2019. Cela peut s'expliquer par la présence d'une conjoncture financière favorable pour les acheteurs et par l'attractivité de la Ville qui est renforcée notamment par le prolongement de la ligne B du métro.

Enfin, la fiscalité directe locale représente comme l'an dernier plus de la moitié des recettes réelles de fonctionnement (59%). Elle comprend une partie des 3 taxes « ménages » que sont la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti et la taxe sur le foncier non-bâti. La progression du produit s'explique par la revalorisation des bases qui est depuis 2018 indexée automatiquement sur l'inflation ainsi que par la progression physique des bases (nouvelles habitations, extensions de construction). Les taux communaux votés en 2019 étaient stables comme les années précédentes.

>> Les dotations et participations 3 M€ (chapitre 74) et 14,1% des recettes réelles de fonctionnement

Les recettes du chapitre 74 baissent de 3% par rapport au « réalisé » 2018 (3 M€ contre 3,14 M€ en 2018) et sont inférieures à celles des années précédentes (3,85 M€ en 2015, 3,4 M€ en 2016).

Ce chapitre est caractérisé par trois postes de recettes :

La DGF (dotation forfaitaire) ne représente plus que 5% des recettes réelles de fonctionnement totales. Cette dotation a été diminuée de moitié entre 2011 (2,63 M€) et 2017 (1,27 M€). La réduction globale du déficit public réalisée avant la crise sanitaire et la mise en place d'une contractualisation via les pactes de confiance permettent de préserver globalement le niveau de dotations aux collectivités locales même si certaines d'entre elles peuvent voir leur montant individuel (1084 k€ en 2019) comme à Saint-Genis-Laval diminuer (-8 % entre 2018 et 2019).

Les compensations fiscales sont versées par l'État en contrepartie d'exonérations d'impôts locaux qu'il décide. Elles sont de 471 K€ en 2019 et stables par rapport au réalisé 2018. Elles sont supérieures aux prévisions du fait de la progression constatée en cours d'année du nombre de contribuables qui relèvent de catégories défavorisées de la population au sens fiscal et bénéficient d'une prise en charge de leur imposition locale par l'État.

Enfin, les participations de la Caisse d'allocations familiales (CAF) regroupent les prestations versées, notamment dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse. Elles progressent (+2,5%) par rapport aux années précédentes du fait d'un taux de fréquentation élevé des usagers (1,25 M€).

>> Les produits des services 792 K€ (3,7% des recettes réelles de fonctionnement)

Les produits des services encaissés sont composés de deux grandes catégories de recettes qui sont pérennes dans leur nature et leur composition et sont constituées :

- de l'ensemble des recettes liées aux activités de la ville pour lesquelles un tarif est appliqué aux usagers : participation des parents (crèches, périscolaire, Séjours Été, Mixcube...), recettes de billetterie, concessions de cimetière, occupation du domaine public ... Le niveau de recettes varie en fonction des inscriptions aux activités proposées et sont inférieures aux prévisions initiales. Par exemple, en 2019 une expérimentation d'offre de séjours pour l'été n'avait pas trouvé preneur ce qui diminue les recettes (mais aussi les dépenses).
- des recettes de refacturation (comptes 7084 et 7087) de dépenses supportées par la ville pour les budgets annexes. Il s'agit notamment des charges de personnel du budget annexe de la Mouche qui sont prises en charge par le budget principal de la Ville puis refacturées au budget annexe (dépense sur le budget de la Mouche / recette pour la Ville). Il en est de même pour le C.C.A.S. Les réalisations sont conformes aux prévisions.

>> Les autres produits de gestion courante 364 K€ (1,7% des recettes réelles)

Le chapitre 75 comprend les revenus des immeubles appartenant à la Ville (avec principalement le loyer de la gendarmerie) ainsi que les charges qui sont remboursées par les agents communaux qui occupent par nécessité de service les locaux au regard de leur fonction. Les recettes sont conformes aux prévisions initiales. **>> Les atténuations de charges 216 K€ (chapitre 013)**

Les remboursements liés aux arrêts maladie sont comptabilisés dans ce chapitre (pour les charges et les rémunérations).

La Ville continue de payer un salarié pendant son absence (dépenses au chapitre 012) avant d'être remboursée partiellement (par principalement son assureur, l'assurance maladie) de ces dépenses avec un certain décalage temporel. Le montant perçu en 2019 est supérieur aux réalisations des années précédentes car la Ville a été plus impactée par l'absentéisme ce qui a entraîné des remboursements plus importants que les prévisions initiales.

>> Les autres recettes réelles de fonctionnement 390 K€ (chapitres 76 et 77)

Les produits exceptionnels sont plus élevés que les années précédentes. Cela s'explique par les cessions de biens immobiliers qui ont été réimputés en fonctionnement en application de la réglementation comptable pour 166 k€ (cessions de l'impasse Thévenon et du 13 avenue de Beauregard). Ces recettes comprennent également les remboursements de sinistres (106 k€), de charges fiscales indues (37 k€) ou de fonctionnement par le délégataire de service public (47 k€).

Les produits financiers représentent toujours une part négligeable des recettes.

II- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Elle comprend des dépenses et des recettes d'investissement.

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Elles comprennent des dépenses d'équipement (travaux, mobilier, subventions d'équipement) et le remboursement en capital de la dette qui ne peut être financé que par des ressources propres (c'est-à-dire les recettes hors emprunt).

	Réalisé 2018	Crédits ouverts 2019	Réalisé 2019	RAR 2019	Réalisé 2019 (RAR inclus)	Écart de réalisation (RAR inclus)	% de réalisation (RAR inclus)	% de réalisation	Évolution € / 2018	Évolution % / 2018	% des DRI
DEPENSES D'EQUIPEMENT	2 296 854	6 602 918	2 752 191	2 626 660	5 378 851	1 224 067	81,5%	41,7%	455 337	19,8%	79,2%
20-21-23 IMMOBILISATIONS	1 741 596	6 150 959	2 635 679	2 394 477	5 030 157	1 120 802	81,8%	42,8%	894 084	51,3%	75,9%
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS	555 258	451 959	116 512	232 183	348 694	103 264	77,2%	25,8%	-438 746	-79,0%	3,4%
DEPENSES FINANCIERES	607 643	2 373 205	721 517	0	721 517	1 651 688	30,4%	30,4%	113 874	18,7%	20,8%
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0	0	0	0	0	0			0		0,0%
16 EMPRUNTS	607 643	2 346 205	721 517	0	721 517	1 624 688	30,8%	30,8%	113 874	18,7%	20,8%
26 PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES	0	5 000	0	0	0	5 000	0,0%	0,0%	0		0,0%
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0	2 000	0	0	0	2 000	0,0%	0,0%	0		0,0%
020 DEPENSES IMPREVUES	0	20 000	0	0	0	20 000	0,0%	0,0%	0		0,0%
Total des dépenses réelles	2 904 497	8 976 123	3 473 708	2 626 660	6 100 368	2 875 755	68,0%	38,7%	569 211	19,6%	100,0%

>> Les dépenses d'équipement

Les dépenses réelles d'investissement ont été exécutées à hauteur de 6,1 M€ en 2019, dont 2,6 M€ correspondent aux restes à réaliser (ou reports) pour des opérations réalisées ou en cours de finalisation pour lesquelles par exemple toutes les factures n'ont pas été réceptionnées et donc payées.

Le volume des reports est en 2019 plus élevé que d'habitude (1 M€ en 2018) car il intègre les crédits permettant de financer les tennis couverts et l'espace multi sports du complexe Henri Fillot (1,4 M€ au total pour les équipements sportifs). Les autres dépenses reportées sont constituées principalement par des engagements concernant la mise aux normes et la rénovation du patrimoine communal (sols électricité, peinture, travaux d'étanchéité,... dans l'ensemble des bâtiments pour 422 k€), l'amélioration et l'entretien des espaces et de l'éclairage public (acquisitions de candélabres, d'illuminations, plantations,... pour 104 k€), le renforcement de la vidéoprotection (mats, caméras pour 63 k€), le renouvellement du parc automobile (utilitaires et véhicules techniques pour 197 k€), l'acquisition de mobilier et de matériel électroménager,...

Ces dépenses comprennent d'une part des subventions d'équipement versées à des tiers pour la réalisation d'investissements, et d'autre part des crédits pour financer les projets de la Ville.

Les subventions d'équipement ont été réalisées à hauteur de 116 K€ et comprennent :

Fonds de concours à la métropole de Lyon (78 K€) pour financer la part communale du Fonds d'Initiative Communale et permettre la réalisation de petits travaux de voirie relevant d'un renforcement de la mise en sécurité routière (la Métropole double la somme et abonde le fonds à hauteur également de 78 k€),

Subventions versées à des personnes privées (Association musicale pour participer au financement de l'acquisition d'instruments de musique et plan façade pour contribuer à l'embellissement du centre-ville), et au budget annexe La Mouche (acquisition de l'écran de cinéma, solde des travaux, mobilier et système d'interconnexion)

	Montant TTC
Fonds de concours METROPOLE DE LYON - FIC 2019	78 000
Subvention d'équipement LA MOUCHE	29 238
Subvention d'équipement - Plan façades	5 937
Subvention d'équipement ASSOCIATION MUSICALE - Instruments de musique	3 337
Total subventions d'équipement	116 512

En 2019, la Ville a porté directement certains investissements. Les réalisations les plus significatives sont présentées ci après hors reports pour les principales opérations :

Informatique (161 K€) : le renouvellement pluriannuel de l'antivirus, partiel du matériel et du parc informatique (usagers, écoles, interne), amélioration du système de sauvegarde, déploiement de systèmes de sonorisation et de vidéo projection pour les salles communales (polyvalente, d'assemblée, écoles,...).

Espaces verts (32 K€) : le renouvellement du matériel ainsi que différentes plantations d'arbres ainsi que le réaménagement des espaces verts (jardinières,

réaménagement des massifs, de ronds point, enrochement,) ont été effectués tout au long de l'année notamment dans le centre-ville (parvis du B 612).

Voirie-éclairage public (318 K€) : les aménagements réalisés ont été effectués dans le cadre de projets d'amélioration du cadre de vie et des espaces publics ou d'opérations ciblées (enfouissement des réseaux au chemin de Moly, contrôles de conformité et travaux de proximité, extension du cimetière, renforcement de la signalétique vers les écoles, marquages au sol...).

Vidéo surveillance (33,6 K€) : renforcement du dispositif (antenne, caméra) sur différents sites et acquisition d'un serveur d'enregistrement

Tous bâtiments (300 K€) : Les travaux d'accessibilité programmés ont été réalisés conformément à l'AD' (AP (restaurant Guilloux) Comme tous les ans, de nombreux travaux de tous types sont nécessaires pour pouvoir garder un patrimoine immobilier fonctionnel ou l'améliorer notamment sur le plan énergétique (ventilation, isolation, changement de chaudières, éclairage moins énergivore). La fourniture et la pose de visiophones (écoles, RAM et Clesg), la mise aux normes et de sécurité notamment en matière électrique et d'incendie ont par exemple aussi été réalisés tout au long de l'année au sein des différents bâtiments communaux.

Enseignement (107 K€) : De nombreux petits travaux d'optimisations, de rénovation et d'amélioration du patrimoine scolaire ont été réalisés tout au long de l'année (rénovation de murs et plafonds aux groupes scolaires Guilloux, Bergier et Paul Frantz, poursuite du programme de rénovation des toitures à Paul Frantz) Des achats de mobilier et de matériel éducatif pour l'ensemble des écoles et des restaurants en fonction des besoins prioritaires ont aussi été effectués (aspirateurs, chariots, cuisinières, four, armoires, matériel ...).

Équipements sportifs (1 131 K€) :

Les deux poste de dépenses les plus élevés sont la rénovation qualitative de la toiture du gymnase d'Aubarède et la construction de l'espace sportif couvert au complexe Henri Fillot (Halle Duvernay) De nombreux travaux sont aussi réalisés pour rénover et rendre les équipements sportifs plus fonctionnels qui représentent le patrimoine bâti et non bâti le plus important en terme de m²,

De manière non exhaustive, citons par exemple

- la fourniture et la pose d'une nouvelle chaufferie à Giono,
- l'acquisition d'une balayeuse pour les espaces sportifs extérieurs,
- fourniture de granulats pour le terrain synthétique à Beauregard,
- des travaux « intérieurs » et « extérieurs » au sein des différents sites sportifs en fonction des priorités en matière de sécurité, de mise aux normes et de fonctionnalités (peinture de la salle de karaté au gymnase Guilloux, rénovation de la façade du gymnase d'Aubarède, traçages, fourniture et pose de portes, panneaux, tatamis, buts et d'une table de marque).

Structures jeunesse (40 K€) : la poursuite des études pour les travaux de rénovation du Centre Social et Culturel des Barolles (C.S.C.B.), l'acquisition de mobilier et d'équipements divers pour le CLESG (éclairage et création d'un cheminement pour le parking) ; rénovation des peintures des couloirs, des sanitaires et de la cuisine), le CSCB et le Mixcube (climatisation de la salle polyvalente ; acquisition de jeux, de mobilier, de matériel éducatif et d'entretien,...).

La Mouche (26 K€ au budget principal et 114 K€ HT sur le budget annexe) :

Sur le budget principal, les travaux de rénovation des loges (peinture, faux-plafond, revêtements du sol) sont les principales réalisations effectuées en 2019.

Sur le budget annexe La Mouche, les principales dépenses sont l'acquisition d'un écran de cinéma, le solde des travaux pour l'accessibilité et la mise aux normes de la salle de spectacles (fauteuils, accès, peinture, menuiserie), l'achat de mobilier pour les loges , d'un système d'interconnexion et de matériel pour la billetterie.

Le B612 (35 K€) : fourniture et pose de stores et d'une nouvelle chaudière plus performante dans le cadre de la transition énergétique et de la lutte contre le réchauffement climatique; l'acquisition d'un terminal de paiement par carte bancaire et d'équipements pour adapter l'équipement aux évolutions permanente des attentes des différents usagers (pour les espaces numériques et jeux vidéo).

Structures Petite Enfance (451 K€): On notera principalement les travaux relatifs au réaménagement du Relais d'Assistantes Maternelles des Collonges (solde) et de la crèche Roule Virou (avec une extension de sa capacité), la rénovation de la cour de l'accueil- enfance (3 rue Emile Dorel) ,

Comme les années précédentes de nombreuses "petites" opérations ou acquisitions ont aussi été effectuées pour les différentes structures de gestion municipales ou associatives (le RAM des Collonges, les crèches Roule Virou et Sucre d'Orge, les Petits Mômes, la Halte Garderie des Recollets, Pom' Cerises,...). Il s'agit principalement du renouvellement et de l'acquisition de matériel et de mobilier indispensables au bon fonctionnement des structures (mobilier, armoires, tables, chaises, matériel éducatif et divers...).

>> Les dépenses financières d'investissement

Le remboursement du capital des emprunts précédemment effectués sont comptabilisés au sein du chapitre 16 qui comprend en 2019 le remboursement en capital des emprunts dits classiques, ainsi que les dépôts et cautionnements versés.

Totalisant 721,5 K€ pour l'exercice 2019, il comprend:

- le remboursement en capital : 607 K€,
- les dépôts de garantie et cautionnements restitués : 0,7 K€.

L'encours de la dette c'est à dire le capital restant dû (10,58 M€) reste en dessous de la moyenne des collectivités de la même strate mais il est bien proportionné par rapport aux capacités de remboursement de la collectivité (479 € par Saint Genois contre 1 076 € par habitant en moyenne).

La capacité de désendettement aurait été de 3,7 années si l'on avait affecté tout l'excédent de fonctionnement (2,46 M€) au remboursement des 10,58 M€ de capital restant dû.

A titre de comparaison, l'État a imposé aux collectivités locales concernées par les pactes de confiance d'avoir un ratio qui ne dépasse pas 12 années. L'objectif de ce ratio est de mettre en perspective le niveau d'endettement avec le « reste à vivre » c'est à dire les capacités de remboursement d'une collectivité locale. Il est toutefois très sensible puisqu'il varie en fonction chaque année de l'ensemble des dépenses et des recettes.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Elles comprennent la contrepartie des amortissements comptables des immobilisations achetées précédemment par la Ville pour 1,2 M€ ainsi que les recettes réelles d'investissement qui sont de 2,9 M€ au 31 décembre 2019 (engagements compris).

	Réalisé 2018	Crédits ouverts 2019	Réalisé 2019	RAR 2019	Réalisé 2019 (RAR inclus)	Écart de réalisation (RAR inclus)	% de réalisation (RAR inclus)	% de réalisation	Évolution € / 2018	Évolution % / 2018	% des RRI
RECETTES D'EQUIPEMENT	2 013 471	1 642 841	44 108	47 871	91 979	1 550 862	5,6%	2,7%	-1 969 363	-97,8%	1,6%
13 SUBVENTIONS / DIVERS	13 471	254 841	44 108	47 871	91 979	162 862	36,1%	17,3%	30 637	227,4%	1,6%
16 EMPRUNTS	2 000 000	1 388 000	0	0	0	1 388 000	0,0%	0,0%	-2 000 000	-100,0%	0,0%
RECETTES FINANCIERES	2 300 258	2 896 069	2 799 587	0	2 799 587	96 482	96,7%	96,7%	499 328	21,7%	98,4%
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS	448 343	350 000	315 518	0	315 518	34 482	90,1%	90,1%	-132 825	-29,6%	11,1%
1068 EXCEDENT CAPITALISE	1 841 192	2 459 069	2 459 069	0	2 459 069	0	100,0%	100,0%	617 877	33,6%	86,5%
165 CAUTIONS RECUES	723	2 000	0	0	0	2 000	0,0%	0,0%	-723	-100,0%	0,0%
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	10 000	27 000	25 000	0	25 000	2 000	92,6%	92,6%	15 000	150,0%	0,9%
024 PRODUITS CESSIONS IMMOBILISATIONS	0	58 000	0	0	0	58 000	0,0%	0,0%	0	0,0%	0,0%
Total des recettes réelles	4 313 730	4 538 909	2 843 695	47 871	2 891 565	1 647 344	63,7%	62,7%	-1 470 035	-34,1%	100,0%

Différents types de recettes réelles ont permis de financer les investissements de l'exercice 2019

Les subventions d'équipement (92 K€) qui proviennent de la Métropole de Lyon (Projet nature du plateau des Hautes Barolles), de l'Etat pour soutenir les investissements effectués pour aménager les postes de travail dans le cadre du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) et pour les structures petite enfance (CAF), de Grand Lyon Habitat pour le Relais d'assistantes maternelles (RAM) des Collonges.

Les dotations regroupent le FCTVA perçu sur les dépenses d'équipement éligibles réalisées l'année précédente pour 283 K€ (il s'agit d'un remboursement partiel et décalé de T.V.A. par l'Etat à la ville) et la Taxe locale d'équipement pour 32 K€ (taxe reversée partiellement à la ville sur les nouvelles constructions).

L'excédent capitalisé : il correspond au résultat de fonctionnement de l'exercice N-1 (2,45 M€), affecté à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement constaté en fin d'exercice.

Aucun emprunt nouveau n'a été nécessaire ni effectué sur 2019.

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **VOTER** les comptes administratif 2019 des budgets principal et annexe ;
- **VOTER** les résultats du Budget Principal soit un excédent net de 2 963 619,12 € en fonctionnement et un excédent de financement en investissement de 161 753,44€ (qui intègre au titre des reports 2 626 659,91€ de dépenses et 47 870,50 € de recettes ainsi que le solde d'exécution en section d'investissement de l'exercice N-1 pour un montant de recettes de 2 190 906,00 €) ;
- **VOTER** les résultats du Budget annexe La Mouche qui est à l'équilibre en dépenses et en recettes pour un total cumulé de 815 592,73 € (662 997,76€ au titre de la section de fonctionnement et 152 594,97€ au titre de la section d'investissement) tout en reprenant les reports de l'exercice pour un montant de 22 334,17€ en dépenses ainsi que la reprise en recettes d'investissement de l'exercice N-1 pour un montant de 42 946,99€.

Mme la MAIRE.- *« Je précise que si M. CRIMIER avait été présent dans la salle, en tant qu'ancien premier magistrat de l'exercice précédent, il aurait dû sortir de la salle. N'étant pas présent, nous pouvons délibérer, et le pouvoir qu'il a donné ne prend pas effet sur cette délibération. »*

P. MASSON.- *« Madame la Maire, mesdames, messieurs les élus, quelques mots brefs sur ce compte administratif. Non pas pour revenir sur les chiffres qui ont été présentés à l'instant mais, comme vous le savez, j'ai eu la chance, avec les services de qualité de la Ville de Saint-Genis-Laval, de travailler sur ce compte administratif.*

Je voulais indiquer que l'année 2019 a été marquée par des investissements importants qui ne sont pas tous finis en 2019 mais qui sont en train de l'être en 2020. Certains ont hélas l'occasion de le découvrir -ce n'est jamais réjouissant-, il faut du temps pour voir sortir les projets que l'on met en œuvre. Cela prend du temps et nécessite de la patience. Il faudra être patient. C'est normal. On sait que les procédures mises en place sont des garde-fous légaux mais on sait qu'elles ralentissent un peu les projets. Il faut un équilibre.

De beaux projets sont sortis. La gestion est saine comme vous avez pu le constater dans les chiffres. Elle marque un endettement faible et responsable, qui n'est pas risqué, et une gestion qui permet, avec une stabilité fiscale sur dix ans, d'envisager sereinement l'avenir et vos projets que nous aurons l'occasion de débattre. Je crois que les bases sont posées pour une action, même s'il faut chaque année être très rigoureux. Il ne s'agit pas d'être « radin » mais d'être rigoureux puisque les budgets représentent l'argent des Saint-Genois

et pas seulement des chiffres. Ce sont aussi des recettes qui viennent de l'extérieur, et il y a toujours une part de surprises plus ou moins grande entre le début d'année et la fin.

Je crois que cette gestion a d'ailleurs permis d'être réactif en début d'année, au moment de la crise. Nous y reviendrons peut-être au moment d'évoquer le budget. Évidemment, notre groupe votera le compte administratif sans la voix de Roland CRIMIER, comme la loi l'exige. »

M. GAVALT.- *« Je ne fais évidemment pas exactement la même analyse budgétaire que M. MASSON. Je rappelle que j'étais membre de la majorité précédente et que je m'étais abstenu lors de la présentation et du vote du budget parce que je n'ai précisément pas la même analyse.*

Si je peux acter que les finances sont relativement saines, en revanche je déplore un nombre sérieux d'omissions. Nous aurions pu faire de manière plus pertinente et performante, des investissements qui sont aujourd'hui une nécessité en termes de soutien de la commande publique. Ce sont des éléments précieux qui manquent aujourd'hui à bien des égards. Si prudence il y a eu, quand cela confine à de l'attentisme, cela nous pose question.

Manque d'ambition. Je rappelle seulement que je m'étais abstenu sur le vote du budget. Je ne voterai pas contre son exécution mais je m'abstiendrai sur le vote de ce compte administratif. »

Mme la MAIRE.- *« Monsieur MASSON, cela me faisait penser à l'éloge de la lenteur, mais il est vrai que cette dernière peut être plus riche et plus productive. Toutefois, il faut quand même avancer, notamment parce qu'il y a des urgences qui nous appellent. Je pense notamment à l'urgence climatique et à la nécessité de changer de modèle ou en tout cas, de faire évoluer le nôtre.*

Nous avons reçu une bonne nouvelle, une belle lettre de M. MACRON nous garantissant que les dotations envers les communes ne seraient pas diminuées. Nous l'avons conservée et nous saurons le lui rappeler si les dotations venaient à manquer. »

Le Conseil Municipal procède au vote :

**- LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION A LA MAJORITÉ -
Motion adoptée par 29 voix Pour et Abstention : 4.**

Abstention

**Yves GAVALT, Fabien BAGNON, Eric PEREZ, Nejma REDJEM
Elus n'ayant pas pris part au vote : Mohamed GUOUGUENI et Roland CRIMIER**

16. FINANCES

Affectation du résultat 2019

Rapporteur : Madame Françoise BÉRARD

Lors de la construction du budget, un autofinancement est prévu pour permettre de financer pour partie les dépenses d'investissement. Toutefois, ce « virement à la section d'investissement » n'est inscrit que pour exécuter dès le début de l'exercice les dépenses qu'il a été prévu d'autofinancer (par l'autofinancement dégagé quant à lui en fin d'exercice). Il ne donne donc pas lieu à exécution comptable pendant l'exercice.

Après examen du Compte Administratif 2019, que les soldes des deux sections font apparaître les résultats suivants :

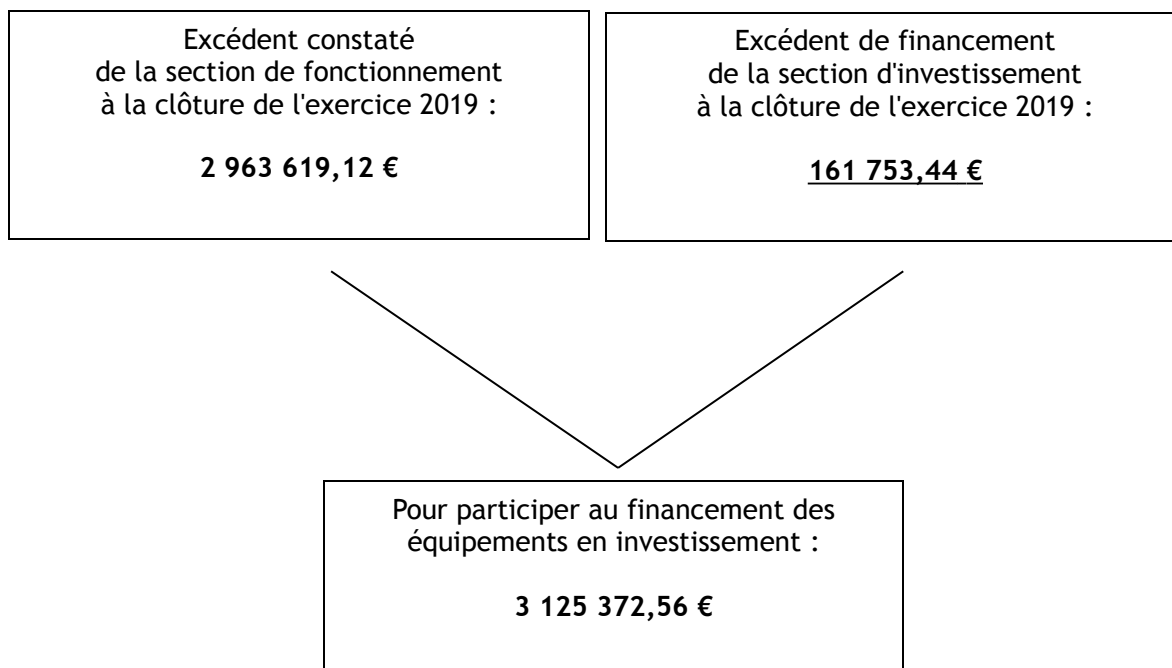
Budget principal Ville

**Excédent de clôture de la section de fonctionnement : 2 963 619,12 €
Excédent de financement de la section d'investissement : 161 753,44 €**

Aussi, il est proposé de confirmer l'affectation du résultat 2019 de la manière suivante :

- 2 963 619,12 € affectés à la section d'investissement 2020 ;

- 161 753,44 € affectés à la section d'investissement 2020 pour participer au financement des nouveaux équipements ;



Budget annexe La Mouche

Solde de clôture de la section de fonctionnement : 0,00 €
Besoin de financement de la section d'investissement : 0,00 €

Les soldes d'exécution du budget annexe La Mouche étant neutres, aucune affectation de résultat est à prévoir.

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir

- **AFFECTER** le résultat de fonctionnement 2019 du budget principal Ville pour 2 963 619,12 € à la section d'investissement 2020 ;
- **AFFECTER** l'excédent de financement d'investissement 2019 du budget principal Ville pour 161 753,44 € à la section d'investissement 2020 pour participer au financement des nouveaux équipements ;

Le Conseil Municipal procède au vote

**- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION -
Elu n'ayant pas pris part au vote : Mohamed GUOUGUENI**

17. FINANCES

Budget Primitif 2020

Rapporteur : Madame Françoise BÉRARD

Rapporteur : Madame Françoise BÉRARD

Le contexte économique ainsi que les grandes orientations des finances publiques présentées lors du

rapport d'orientations budgétaires (ROB) 2020 qui a fait l'objet d'un débat et d'un vote par le conseil municipal le 25 février 2020, ont été frappés par la crise sanitaire sans précédent qui a affecté le monde entier.

I - UNE CRISE SANITAIRE SANS PRÉCÉDENT AFFECTANT LE BUDGET 2020

A - LE CONTEXTE GÉNÉRAL

Pour faire face à l'épidémie de Covid-19 et lutter contre la propagation du virus, le Parlement a adopté la loi n°2020 - 290 le 23 mars 2020 instaurant un état d'urgence sanitaire pour deux mois soit jusqu'au 23 mai, état d'urgence reconduit le 11 mai jusqu'au 10 juillet.

La première phase de cet état d'urgence s'est traduite par un confinement immédiat de la quasi totalité de la population engendrant ainsi une chute brutale des activités voire la fermeture de nombreux établissements publics et privés.

Les conséquences économiques de l'épidémie sont donc brutales, combinant une baisse générale de la production et une baisse de la consommation.

Les effets de cette crise vont affecter tous les acteurs sociaux, économiques, publics et privés sur l'ensemble du territoire. De manière synthétique, l'INSEE dans sa note de conjoncture Auvergne Rhône Alpes du mois de mai, a précisé que l'activité économique française serait en baisse de 33% par rapport à une situation normale avec un chômage en hausse de près de 9 % en mars dernier. Le confinement a également eu des conséquences sur le tourisme, la culture, le secteur de l'hôtellerie-restauration, la mobilité et le trafic, la consommation d'électricité... Dans son point de conjoncture national du 7 mai, l'INSEE a relevé toutefois qu'une légère reprise s'amorce dans l'industrie et la construction» avec «une reprise économique en France et dans le monde (qui) ne sera a priori que progressive».

Au-delà des aspects économiques, s'ajoutent des aspects sociétaux et la crise sanitaire, parce qu'elle affecte le système de production, touche le marché du travail, donc l'emploi, les salaires, les revenus des ménages.

Elle frappe les populations fragiles et accroît potentiellement les inégalités et déséquilibres (dans le domaine scolaire, de l'accès au numérique, du logement, des violences intra-familiales, ...). La crise est donc multi forme et considérée comme inédite tant par sa nature et que dans son ampleur.

L'État a pris différentes mesures afin d'aider les entreprises à faire face aux répercussions générées par les mesures de confinement sur leurs activités.

Parallèlement s'est construit un ensemble de décisions d'accompagnement pour soutenir le marché du travail (télétravail, chômage partiel, prolongation des droits...).

B- LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

La Métropole de Lyon et la Ville de Saint-Genis-Laval ne sont pas épargnées. « *Sur la Métropole, plus de 50 % des entreprises interrogées ont une perte de chiffre d'affaire supérieure à 50 % et 69 % des entreprises ont recours au chômage partiel. Les commerces, les secteurs du tourisme, de la culture, des loisirs et de l'événementiel étant les plus durement affectés du fait de la fermeture administrative des lieux accueillant du public (près de 13 000 commerces concernés par exemple)*».

Une réaction coordonnée et immédiate des collectivités locales et des différents partenaires a permis de prendre les mesures rendues nécessaires par l'urgence sanitaire.

B - 1 LES MESURES DE LA VILLE

Les mesures d'ordre économique, financières et fiscales

Un accompagnement logistique et matériel est assuré auprès des professionnels par la mise à disposition de locaux pour des professionnels de santé.

La Ville entend aussi prendre des mesures d'ordre économique, financier et fiscal : gratuité temporaire sur les loyers commerciaux dont elle est propriétaire, diminution de la taxe foncière pour les entreprises et les ménages propriétaires.

Les mesures de solidarité

Le confinement affecte particulièrement les populations les plus fragiles. Aussi, la Ville se mobilise pour assurer une écoute, une présence et un soutien à ces personnes.

- **Soutien aux associations relais de l'action du CCAS** : en doublant exceptionnellement leur subvention.

- Accompagnement scolaire des élèves pour permettre la réussite de tous les élèves : en **formalisant un appel à projets de 25 000€** de soutien à la réussite éducative et d'accompagnement à la scolarité.

- Enfin, il a été accordé **la gratuité pour l'accueil des enfants de personnels prioritaires** qui se sont mobilisés pour accomplir leur métier au regard d'une fréquentation modeste et de leur dévouement.

B - 2 L'action du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

La crise sanitaire, le confinement, la fermeture des établissements scolaires accentuent généralement le creusement des inégalités sociales et affectent les plus fragiles. Le CCAS est resté mobilisé pour leur assurer une écoute, une présence et un soutien.

Durant toute la période de confinement, le CCAS a continué ses actions auprès des publics les plus fragiles et en particulier auprès des habitants des résidences autonomes de la commune.

III - Les grands axes du budget primitif 2020

Le vote du budget 2020 devait initialement se tenir après les élections du mois de mars afin de permettre à la nouvelle équipe de le voter. Compte tenu de la crise sanitaire, l'Etat a décidé de modifier le calendrier électoral mais a également pris différentes mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale pour les collectivités territoriales et leurs établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19 par notamment l'ordonnance n°2020-330 du 25 mars 2020.

Une première série de mesures a reporté des dates limites de vote pour les assemblées délibérantes de façon à ce que les élus puissent matériellement voter les délibérations financières obligatoires dans les délais sans prendre de risques sanitaires. Elles ont donc été repoussées du 30/04 au 31/07 ce qui réduit inhabituellement les durées d'application des budgets primitifs.

Une seconde série de mesures a également modifié l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) de façon à ce que l'exécutif de la collectivité puisse décider d'exécuter les dépenses de la section de fonctionnement et d'investissement avant l'adoption du budget, dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Le budget 2020 tel qu'il avait été préparé et équilibré par la précédente mandature en application du rapport d'orientations budgétaires a été remanié du fait de la crise sanitaire. Les modifications les plus significatives qui lui ont été apportées seront évoquées le cas échéant au sein de chaque partie.

De plus, la réglementation comptable accorde une certaine souplesse dans l'exécution budgétaire de façon à permettre d'assurer une continuité à l'action municipale et aux services publics. Il en résulte une certaine liberté pour l'exécutif qui peut ainsi dans la limite des crédits prévus pour chaque chapitre comptable choisir soit d'engager les dépenses et les projets prévus en tout ou partie soit de ne pas les exécuter et le cas échéant de substituer d'autres actions, d'autres projets correspondant aux orientations de la nouvelle majorité municipale. Le budget présenté ci après, compte tenu de ce contexte et de son positionnement dans le mandat, est donc un budget de transition qui permettra toutefois à certains projets d'avancer et de voir le jour.

III - 1 Section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement 2020 avait été conçu avec la volonté de financer les projets d'investissement sans augmenter la pression fiscale et sans recourir à l'endettement. Au vu de la crise sanitaire, le budget a été modifié en réduisant les dépenses et les recettes de fonctionnement ainsi que la pression fiscale communale.

A- Dépenses de fonctionnement

Le total des dépenses réelles de fonctionnement 2020 est de 18,79M€.

	Budget précédent	Réalisé 2019	BP 2020
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 939 992 €	3 534 355 €	3 755 742 €
012 - CHARGES DE PERSONNEL	10 500 000 €	10 039 215 €	10 578 632 €
014 - ATTENUATION DE PRODUITS	360 000 €	335 077 €	435 000 €
022 - DEPENSES IMPREVUES	15 000 €	0 €	30 000 €
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 458 256 €	3 304 648 €	3 574 724 €
66 - CHARGES FINANCIERES	290 000 €	258 143 €	275 000 €
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	32 000 €	27 556 €	143 500 €
Total Dépenses Réelles de Fonctionnement	18 595 248 €	17 498 994 €	18 792 597 €

Les dépenses sont globalement stables et les principales évolutions s'expliquent par l'inscription en 2020 de dépenses incompressibles (organisation des élections municipales et métropolitaines) ou nouvelles qui se sont rajoutées du fait de la crise sanitaire (achat de masques et de dispositifs de protection, produits pour nettoyer les espaces de travail ou d'accueil du public, ...), Il est significatif de relever dès à présent que les dépenses réelles de fonctionnement progressent peu et que certains chapitres de dépenses seront en diminution.

- **Les charges de personnel (chapitre 012)**

Le budget 2020 se doit donc d'intégrer certaines contraintes réglementaires et statutaires haussières comme l'impact du double scrutin de mars sur la masse salariale (+30K€) ainsi que les modifications causées par les hausses du SMIC et des cotisations, l'évolution des carrières des agents (glissement vieillissement technicité, avancements décidés en 2019), ainsi que les charges relatives au Parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR). Le PPCR est un mécanisme défini par la loi, revalorisant les cadres d'emploi et les grades, qui permet aux agents de cotiser sur une assiette plus importante, pour la retraite.

La situation personnelle des agents peut également avoir des incidences à la baisse du fait de départs en retraite ou des absences et des maladies de certains agents.

Le remplacement de certains agents en congés longue maladie ou longue durée vient minorer cette dernière précision car il est parfois nécessaire pour maintenir la continuité du service public et engendre une hausse des dépenses qui n'est alors compensée que partiellement par des recettes (remboursement de la sécurité sociale ou de l'assurance).

La crise sanitaire a eu un impact direct mais relatif sur les charges de personnel puisque seules les rémunérations concernant les vacataires n'ont pas été versées du fait de l'annulation de certaines manifestations. Un plan de continuité des activités a été mis en place avec parfois une réallocation des moyens humains vers d'autres fonctions pour assurer la continuité des services publics (aux résidences autonomie) ou le soutien et l'assistance aux habitants (publics en difficulté, distribution de masques).

Les prévisions budgétaires pour 2020 ont intégré quelques recrutements potentiels de manière à répondre aux engagements de la nouvelle majorité municipale et renforcer l'effectif de certains secteurs afin d'accroître l'efficacité des services municipaux.

- Les **charges à caractère général (chapitre 011)**

Une légère diminution de ces dépenses par rapport au budget 2019 avec une intégration des dépenses incompressibles et exogènes avait été envisagé dès le rapport d'orientations budgétaires.

Les fluides (eau, énergie et électricité et carburants) constituent l'un des premiers postes budgétaires de ces charges puisqu'il représentent 23% du total des prévisions de ce chapitre. Certains des investissements réalisés ou programmés visent à répondre aux besoins des usagers tout en intégrant une dimension environnementale pour contribuer à réduire les consommations (d'eau, d'électricité, de chauffage...) et donc les charges. Il s'agit par exemple de renforcer l'isolation des bâtiments (murs, toitures, ...) d'installer des cuves pour récupérer l'eau, d'optimiser les chaufferies lors de leur remplacement, ...

Un nouveau marché global pour l'exploitation des installations de chauffage, d'eau chaude sanitaire, de climatisation et de ventilation a été passé pour optimiser la coordination des prestations, réaliser des économies d'énergie, réduire les coûts et améliorer la performance énergétique. Il est à noter à ce titre que du biogaz, le biométhane, est fourni en lieu et place du gaz naturel pour le B612, la Mairie, l'école maternelle Bergier et l'accueil Enfance. De plus, les conditions qui ont été consenties par le fournisseur retenu après appel d'offres permettent au total d'intégrer ce volet durable tout en réduisant les crédits de budget à budget.

La crise sanitaire et notamment le confinement ont affecté le fonctionnement de l'ensemble des services de la ville. L'interruption ou la suppression des activités, des projets ou simplement des services rendus a contribué à réduire les charges puisque les moyens dévolus, pour rendre le service public (restauration scolaire, périscolaire, ...) ou mettre en place les événements, n'étaient de fait plus nécessaires à minima dans les mêmes proportions. Il en résulte une baisse des achats de fournitures ou de prestations.

La crise a eu également des effets indirects puisque certains services ont également été contraints de modifier leur mode de fonctionnement ce qui a réduit leurs besoins financiers (baisse des charges induites du fait de la fermeture des équipements, arrêt provisoire de la communication « papier », annulation de certaines formations, diminution du prix des matières premières).

A l'inverse la crise a généré quelques dépenses supplémentaires pour assurer la protection des personnes et la continuité des activités. La dépense la plus significative est l'achat de masques à la société Diatex de Saint Genis Laval pour 84 K€.

- Le chapitre des **atténuations de produits** regroupent la pénalité SRU et le FPIC.

Les atténuations de produits sont en progression (+75 k€) par rapport au budget 2019 du fait de l'augmentation du prélèvement SRU. L'État le calcule en prenant en compte la différence entre le nombre effectif de logements conventionnés sur le territoire de la commune et l'objectif de 25 % de logements. L'augmentation ne s'explique pas par une variation des ratios mais par une moindre déduction en 2020 de subventions à des projets de construction ou de rénovation des habitats conventionnés de la part des partenaires publics ou privés (bailleurs, institutionnels). Des crédits ont été prévus en investissement en 2020 pour permettre à la ville d'avoir la capacité d'agir et de réduire ces charges dans le futur en fonction des projets qui lui seront soumis.

L'État a toutefois pérennisé son choix de ne pas augmenter au niveau national le montant du FPIC. Une très légère variation a été intégrée par rapport aux années précédentes du fait de la bonne santé financière et économique de l'agglomération lyonnaise.

- Les **autres charges de gestion courante** regroupent principalement les subventions aux associations, les subventions d'équilibre au CCAS et aux budgets annexes. Elles ont été prévues à hauteur de 3,57 millions d'euros.

Les subventions de fonctionnement accordées aux associations continuent d'être un des postes budgétaires majeurs du budget communal (2,38 millions d'euros). Les montants ont été

prévus en fonction des projets en cours, des démarches d'optimisation en cours ou envisagés. Les subventions aux associations ont été attribuées lors du conseil municipal du 28 mai sans que la Ville n'ait eu besoin de recourir aux procédures d'urgences déléguant la possibilité à l'exécutif d'attribuer les subventions du fait de la crise sanitaire.

La masse salariale du personnel mis à disposition des budgets annexes est soumise comme chaque année aux mêmes contraintes que celles du budget principal. Elle affecte les prévisions en matière de subventions d'équilibre versées par le budget principal au CCAS et au budget annexe la Mouche. Les flux financiers sont ajustés et en pratique diminués.

	Budget précédent	Réalisé 2019	BP 2020
LA MOUCHE	500 000 €	475 508 €	525 561 €
CCAS	346 978 €	287 603 €	306 910 €

Les prévisions 2020 conjuguées à l'affectation des résultats des deux résidences autonomes permettent au Colombier et aux Oliviers de fonctionner sans nécessiter de financements spécifiques complémentaires de la part du CCAS.

Les **charges financières** sont de 275 k€ et diminuent par rapport aux budgets précédents (-15 K€ par rapport à 2019 et -60 k€ par rapport à 2017).

Les baisses s'expliquent en partie par des taux d'intérêts (type Euribor 3 Mois) qui restent à des niveaux toujours négatifs ce qui continue de réduire les charges de fonctionnement des emprunts à taux variables.

Les **dépenses imprévues** ont été doublées et ajustées à 30 k€ en tenant compte des besoins des années antérieures et de la crise sanitaire même si elles restent par nature imprévisibles. Elles peuvent être mobilisées par Madame la Maire par décision entre deux conseils municipaux.

Les **charges exceptionnelles** intègrent les intérêts moratoires, les annulations de titres de recettes ou de créances facturées aux usagers sur exercice antérieur que la ville est susceptible de payer. Elles comprennent également cette année 25 K€ de subventions exceptionnelles pour répondre à d'éventuels besoins de financement associatifs exceptionnels générés par la crise sanitaire. L'augmentation de ce chapitre s'explique par une augmentation du compte 6718 qui est complètement financée par une hausse de recette du même montant au compte 7711 au sein des recettes exceptionnelles.

Il s'agit de crédits prévus de façon à pouvoir répondre à une demande comptable de la Direction générale des finances publiques (DGFIP) visant à solder comptablement une opération de travaux assez ancienne, ce qui ne génère par ailleurs aucun coût pour la ville.

B- Recettes de fonctionnement

Les recettes totales de la section de fonctionnement s'élèvent quant à elles à 20,7 M€.

	Budget précédent	Réalisé 2019	BP 2020
013 - ATTÉNUATION DE CHARGES	133 000 €	216 110 €	172 000 €
70 - VENTES DE PRODUITS FABRIQUES PRESTATIONS DE SERVICE	838 315 €	792 367 €	748 364 €
73 - IMPOTS ET TAXES	16 362 742 €	16 833 360 €	16 370 943 €
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	3 022 337 €	3 045 126 €	2 894 063 €
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	367 362 €	364 430 €	353 918 €
76 - PRODUITS FINANCIERS	200 €	192 €	200 €
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	117 600 €	390 679 €	131 100 €
Total Recettes Réelles de Fonctionnement	20 841 556 €	21 642 264 €	20 670 587 €

Les recettes sont stables de budget à budget et génèrent un autofinancement suffisant pour financer la section d'investissement sans avoir à recourir à un nouvel emprunt en 2020.

Le chapitre 70 **ventes de produits - prestations de services** regroupe l'ensemble des recettes perçues en application des tarifs communaux. Certaines prévisions de recettes ont été revues à la baisse du fait des effets de la crise sanitaire (annulations, reports d'activités, fermetures pour les offres culturelles, scolaires, de loisirs, ...).

Le chapitre 73 des **impôts et taxes**

Il est généralement stable de budget à budget (16,3 M€) et demeure le chapitre de recettes le plus important du budget principal même si ses composantes évoluent de façon très différentes.

Libellé	Montant 2020
TAXES FONCIÈRES ET D'HABITATION	12 670 632 €
ATTRIBUTION DE COMPENSATION	1 880 612 €
ATTRIBUTION DOTATION SOLIDARITE	247 600 €
FNGIR	184 149 €
TAXE SUR LES PYLONES ELECTRIQUES	4 850 €
TAXE SUR L'ELECTRICITE	434 300 €
TAXE ADDITIONNELLE DROIT MUTATION	910 000 €
TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE	0 €
DROITS DE PLACE / FOIRE SAINTE CATHERINE	38 800 €
TOTAL	16 370 943 €

Une partie des recettes n'est pas (ou très peu) influencé par le contexte sanitaire comme celles versées par la Métropole de Lyon (Attribution de compensation, dotation de solidarité communautaire (DSC), Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR), la taxe sur l'électricité.

D'autres recettes fiscales sont in fine stabilisées en consolidant les contextes locaux et nationaux.

Les droits de mutation sont perçus par les collectivités publiques lorsqu'un bien immobilier (à usage d'habitation ou économique) change de propriétaire. Une partie de cette taxe (1,2%) est reversée aux communes. Le montant de la recette va donc varier en fonction du nombre ou du volume de transactions effectués. L'attractivité de la Ville permet en effet de compenser les diminutions des volumes de transaction qui ont été constatées en général du fait de la crise sanitaire et tout particulièrement du confinement. La prévision budgétaire a donc été réactualisée à la baisse. Ces recettes ont donc été prévues au budget 2020 (910 k€) en diminution par rapport aux réalisations 2019 (-23%) mais en légère progression par rapport aux prévisions 2019 (+30 k€).

De la même façon le produit des impôts locaux augmente légèrement de budget à budget (+0,55% soit + 70 k€) avec une progression et une actualisation physique des bases.

Le chapitre 74 des **dotations et participations** est en baisse par rapport aux prévisions et aux réalisations de l'année dernière.

Libellé	Montant 2020
Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F.)	1 050 000,00 €
Dotations de l'État versées en compensation d'exonérations de fiscalité	509 340,00 €
Participation de l'Etat et de la Métropole de Lyon pour les postes et les actions Contrat de ville	50 435,00 €
REFORME RYTHMES SCOLAIRES (ETAT : CAF)	28 400,00 €
CAF : Contrat Enfance Jeunesse, structures enfance, accueil périscolaire Guilloux, Mixcube	1 080 763,36 €
Subventions diverses : FCTVA, projet Nature, gendarmerie, animations commerciales, participation de l'Etat achat de masques	109 203,30 €
Contribution des communes pour les enfants extérieurs scolarisés à St Genis et diverses pour les écoles, participation de la Métropole pour l'utilisation des gymnases par les collèves	28 745,00 €
Dotations de l'Etat (recensement, titres sécurisés, frais assemblée électorale, cimetière)	37 176,00 €
TOTAL	2 894 062,66 €

Cette baisse globale s'explique essentiellement par une diminution des recettes versées par l'État de manière générale au titre de la Dotation globale de fonctionnement ou ciblée en raison des diminutions des activités partiellement financées (baisse des versements de la CAF du fait de la crise sanitaire qui a contraint la ville à fermer puis à redimensionner provisoirement les services publics proposés tout particulièrement en matière d'enseignement et de petite enfance).

Les **autres produits de gestion courante**, prévus au chapitre 75, sont globalement stables et comprennent essentiellement les loyers de la gendarmerie et les locations immobilières pour un total de 353 K€ qui intègre les mesures d'accompagnement économiques délibérées en mai 2020 à destination des acteurs économiques (annulation des redevances et loyers pour la période confinée ou pour le reste de l'année pour soutenir l'activité économique locale).

Les **remboursements de charges et de rémunérations** relatives au personnel absent progressent légèrement de budget à budget au vu des situations individuelles connues à ce jour.

La section de fonctionnement dégage un solde positif de 1,9 M€ composé des amortissements obligatoires des immobilisations achetées les années précédentes et de l'épargne de la collectivité (son reste à vivre) qui permet d'autofinancer les projets d'équipements de la section d'investissement.

II-2 Section d'investissement

Elle est équilibrée en dépenses et recettes pour un total de 10,3 M€. Les principaux postes vont être abordés successivement en examinant tout d'abord les dépenses. Elles comprennent des écritures patrimoniales comptables et ne donnent lieu à aucun virement. Elles sont neutres mais obligatoire pour 1,18 M€.

A- Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement se composent, outre le résultat (2,96 millions) et l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement (1,91 millions) des principales ressources suivantes :

	Budget précédent	Budget 2020
Cessions d'immobilisations (024)	58 000 €	10 000 €
FCTVA	330 000 €	300 000 €
TLE	20 000 €	20 000 €
Subventions d'équipement	254 841 €	89 018 €
Nouvel emprunt	0 €	0 €
Recettes d'investissement	662 841 €	419 018 €

Le **FCTVA** est une dotation de l'État qui compense partiellement les collectivités locales de la non récupération de la TVA. Elle est calculée par rapport aux travaux d'investissement éligibles réalisés en N-1. Pour mémoire, le taux de FCTVA actuel est de 16,40%. Cette recette liée aux investissements éligibles de l'année précédente va diminuer logiquement en 2019. Elle est évaluée à 300 K€ en 2019 contre 330 K€ en 2019 car les crédits consommés en investissement étaient inférieurs du fait du cycle d'investissement de la ville. Elle évoluera l'année prochaine et dans les années futures au vu des réalisations programmées et du cycle d'investissement de Saint-Genis-Laval.

La **Taxe d'aménagement**, qui s'applique aux opérations d'aménagement et aux opérations de construction, de reconstruction et d'agrandissement des bâtiments, installations ou aménagements de toute nature soumises à un régime d'autorisation, a été évaluée à 20 K€ au vu du réalisé des années précédentes et des projets en cours. Le montant budgété est stable et correspond toujours au reversement d'un huitième du produit perçu par la Métropole de Lyon, qui dispose de la compétence pour l'élaboration, la révision du Plan Local d'Urbanisme et de l'Habitat

Les **subventions d'équipement** prévues pour 89 K€ en 2020 comprennent principalement les subventions que l'État (vidéoprotection et CAF pour les projets petite enfance) ainsi que le fonds de concours de la Métropole de Lyon qui finance intégralement le projet Nature.

B- Les dépenses d'investissement

Ces dépenses comprennent des dépenses d'équipement (travaux, mobilier, subventions d'équipement) à hauteur de 7 millions d'euros ainsi que des dépenses financières c'est à dire le remboursement en capital de la dette qui ne peut être financé que par des ressources propres (c'est-à-dire les recettes hors emprunt).

Les dépenses financières

Elles sont composées du **remboursement en capital des emprunts** qui est évalué à 745 K€ pour les emprunts dits « classiques » et à 226 K€ pour les Crédits long terme renouvelable (CLTR) en application de la diminution annuelle du plafond.

La légère progression du remboursement en capital (+ 15 k€ de budget à budget) et de l'encours de dette résultent des emprunts qui ont été mobilisés par le passé.

La ville de Saint-Genis-Laval présente un stock total de dette à rembourser de 10,58 M€ (488€ par Saint-Genois) qui reste toujours inférieur à celui des communes comparables (1076€ par habitant). Cet endettement est proportionné aux capacités de remboursement et d'autofinancement actuelles et futures de la ville.

Les dépenses d'équipement

Il est possible de distinguer les dépenses qui sont effectuées et portées directement par la ville de celles qui sont financées en tout ou partie par le budget principal via le versement de subventions d'investissement et de fonds de concours.

Les subventions et les fonds de concours :

Ils sont principalement constitués par les dépenses présentées ci après.

Libellé	Montant 2020
METROPOLE DE LYON - FIC	78 000,00 €
METROPOLE DE LYON - REQUALIFICATION BAROLLES TRANCHE 2	114 000,00 €
GRAND LYON HABITAT - PROGRAMME LOGEMENTS 14 RUE DES HALLES	45 000,00 €
ALLIADE - PROGRAMME LOGEMENTS 126-128 AVENUE CLEMENCEAU	15 000,00 €
LYON METROPOLE HABITAT - PROGRAMME LOGEMENTS 10 PLACE JABOULA	8 699,00 €
ASSOCIATION MUSICALE - INSTRUMENTS	1 500,00 €
CENTRE MUSICAL ET ARTISTIQUE - INSTRUMENTS	1 500,00 €
PROGRAMME INTERET GENERAL LOYERS MAITRISES	5 000,00 €
ASPAL - TRAVAUX LOCAL	1 660,00 €
PLAN FACADES CENTRE VILLE	5 000,00 €
Total subventions d'équipement / fonds de concours	275 359,00 €

La subvention d'équipement versée au budget annexe La Mouche est en nette diminution par rapport aux années précédentes car les travaux de mise aux normes et d'accessibilité de la salle de spectacles sont terminés. Cette année, il s'agit essentiellement d'améliorer le service rendu aux usagers (mise en place d'un terminal de paiement par carte bancaire) et de répondre à des nouvelles normes de sécurité (matériel scénique de protection pour éviter la chute d'objets sur la scène).

Le solde du fonds de concours (114 K€) à verser à la Métropole de Lyon pour la dernière tranche de requalification des espaces extérieurs du quartier des Barolles (pour la restructuration qualitative avec une végétalisation accentuée et un éclairage public plus performant) a également été prévu.

Des subventions dites « logements » visent à permettre la réalisation de projets incluant des logements conventionnés ou à permettre des rénovations qualitatives du bâti actuel (notamment sur le plan thermique) des bâtiments pour lutter contre le réchauffement climatique et réduire également les charges des locataires.

Les crédits permettront ainsi de se saisir des occasions qui pourraient se présenter en cours d'année. Elles feront l'objet de délibérations spécifiques et les dépenses seront ensuite intégralement déduites du prélèvement SRU (aucun coût pour la ville).

Les dépenses d'équipement effectuées directement par la ville :

Le budget comprend 7M € de dépenses d'équipement qui comprennent les reports et des propositions nouvelles

Les reports ont été évoqués lors du compte administratif . Les autres dépenses reportées sont constituées principalement par des engagements concernant la mise aux normes et la rénovation du patrimoine communal, l'amélioration et l'entretien des espaces et de l'éclairage public, le renforcement de la vidéoprotection, le renouvellement du parc automobile, l'acquisition de mobilier et de matériel électroménager,...

De nombreuses dépenses d'équipements (4,4M€) sont également budgétées pour l'exercice 2020.

Opération	Principaux investissements	BP 2020
Non-ventilés par opération	Étude patrimoniale des locaux centre ville Mobiliers et matériels divers pour les services à destination des acteurs de la ville (événements, manifestations, ...) (entretien ménager, logistique, restauration scolaire...) Participation Un Deux Toit / Photovoltaïques B612 Délimitation chemin rural du calvaire	254 k€
Subventions logements Conventionnés (SRU)	14 rue des Halles, 126-128 avenue Clémenceau, 10 place Jaboulay... Projet Intérêt Général loyers maîtrisés	74 k€
Parc automobile	Remplacement de cinq véhicules à réformer Extension du parc de vélos électriques (acquisition de 5 vélos pour les ASVP et pour le service des sports).	165 k€
Informatique	Mises à jour diverses et serveurs Renforcement de la sécurité Renouvellement licences et matériels divers (tous secteurs)	292 k€
Électroménager	Matériel électroménagers divers sites	18 k€
Espaces Verts	Matériel / Plantations divers sites Renouvellement de la toiture végétalisée (gymnase équinoxe)	55 k€
Projet Nature	Étude réseau de sentiers (financé à 100% par la métropole) Gestion différenciée du plateau (financé à 100% par la métropole)	51 k€
Voirie Éclairage public	Fond d'initiative Communale (FIC) pour les travaux de proximité (enveloppe budgétaire doublée par la Métropole de Lyon), dissimulation de réseaux (Chazelle, Clémenceau, Darcieux), Rénovation éclairage public (rue et place des Collonges), Installation d'un point d'eau au fort de côte Lorette.	357 k€
Réserves foncières	Foncier / Prémptions commerciales diverses	480 k€
Vidéo protection	Renforcements / Réparations dispositif	95 k€
Hôtel de Ville	Rénovation toiture Hôtel de Ville Nettoyage et traitement local archives Mobiliers divers secteurs	120 k€
Tous bâtiments	Travaux tous sites, notamment : - d'urgence, de sécurité et de mise aux normes, - démolition d'une villa en vue de réaliser l'îlot Guilloux, - pose transmetteurs alarmes intrusion, - installation défibrillateurs, - d'optimisation et de mise aux normes des chaufferies.	349 k€
Ad'AP et accessibilité	Restaurant Frantz, Pom Cerises, Le Colombier et gymnase Guilloux Aménagement et matériel	66 k€
Patrimoine	Rénovation église (carillon, murs et diagnostic charpente) Rénovation Villa Chapuis (verrière, stores et électricité) Toiture Chapelle Beaunant (enjeu patrimonial)	89 k€
Groupes scolaires	Rénovation toitures Frantz, Guilloux et Mouton Rénovation chaudière Mouton Rafraîchissement salle polyvalente Mouton Travaux et rénovation divers sites	739 k€
Équipements sportifs	Rénovation sol gymnase Mouton Ravalement façades gymnase d'Aubarède Rénovation plafonds vestiaires foot stade Beauregard Construction nouveau parcours de santé Fort de Cote Lorette Acquisition tondeuse autoportée Travaux et rénovation divers sites	566 k€
Structures jeunesse	Étude et honoraires du maître d'oeuvre pour requalification du Centre Social et Culturel des Barolles Rénovation des sanitaires du bâtiment du haut du CLESG	269 k€
B612	Rafraîchissement ou ventilation de l'open space et de l'espace de travail Acquisition de matériel divers et pose d'une nouvelle rampe pour faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite	33 k€
Structures enfance	Réfection cour Sucre d'Orge Rénovation divers sites (sols souples, biberonnerie, cuisine)	153 k€

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à effectuer toutes démarches et à signer tous documents utiles afin d'obtenir une subvention totale ou partielle pour les projets et les dépenses prévus au sein des budgets principal et annexe ;
- **ADOPTER** chapitre par chapitre le budget primitif principal et le budget annexe pour l'exercice 2020 en équilibre :

Budget Principal

La section de fonctionnement s'élève en dépenses et en recettes à 20 708 439,19 €.

La section d'investissement s'élève en dépenses et en recettes à 10 300 478,24 €.

Budget annexe La Mouche

La section de fonctionnement s'élève en dépenses et en recettes à 669 459,06 €.

La section d'investissement s'élève en dépenses et en recettes à 65 847,17 €.

E. PEREZ.- « Nous souhaiterions mentionner quelques remarques dont nous avons déjà fait part à Mme la Maire ainsi qu'aux services de la commune suite à la réunion des présidents de groupe que nous avons eue en début de semaine en vue de préparer ce Conseil municipal. Je tiens à remercier particulièrement M. HEYRAUD pour les explications aux différentes questions que nous avons posées mardi soir.

Néanmoins, nous nous interrogeons sur le décalage entre le préambule de cette délibération qui constate, comme chacun d'entre nous a pu le faire, l'impact social et économique de la crise sanitaire et du confinement. Je cite : « Plus de 50 % des entreprises ont une perte de chiffre d'affaires supérieure à 50 % et 69 % des entreprises ont recours au chômage partiel. » En même temps, on nous soumet un budget primitif dont les ressources semblent n'être que peu impactées par la crise que nous continuons de subir toutes et tous. L'économie s'est quand même arrêtée pendant plus de trois mois.

Nous avons bien entendu les réponses des services et la possibilité qu'on ne constate que tardivement ces baisses de ressources, voire qu'elles ne nous impactent seulement qu'à partir de 2021. Nous souhaitons nous tromper et que notre collectivité n'en subisse pas les conséquences.

Néanmoins, là encore nous nous interrogeons sur la baisse de la subvention de fonctionnement accordée au CCAS, en décalage avec le préambule de cette délibération. Nous savons que la subvention à destination du CCAS permet principalement de couvrir le fonctionnement des deux foyers de logements de personnes âgées de la commune, et ne contribue que très peu à attribuer des aides facultatives, que les subventions aux associations partenaires du CCAS ont augmenté pour faire face à la crise sanitaire et que ce budget primitif aurait dû être voté bien plus tôt dans l'année.

Ce budget nous paraît en décalage avec la situation sur le terrain. Nous espérons à l'avenir, que la solidarité et l'accompagnement social ne reposeront pas uniquement sur les associations caritatives de Saint-Genis-Laval.

Comme nous vous en avons déjà fait part lors de la réunion des présidents de groupe, dans la mesure du possible, nous souhaiterions avoir connaissance du bilan des coûts engendrés par la crise Covid 19, aussi bien en termes d'achat de matériels (masques, gel hydro alcoolique) qu'en termes de recettes des différentes redevances des services publics locaux et enfin en termes d'économies qui auront pu être réalisées.

Dans un souci de transparence et d'information claire et précise, concernant les dépenses d'équipements mentionnées à la fin de la délibération n°17, que Mme BERARD a relevées, nous souhaiterions connaître le détail plus précis des différents coûts et achats afin d'être pleinement au courant et de prendre une décision éclairée au moment du vote du budget primitif. Ce travail mérite d'être diffusé au préalable. Nous comptons sur vous pour nous le communiquer dès que les commissions thématiques, notamment la commission des finances, seront installées. Merci. »

F. BERARD.- « J'étais présente à la réunion de mardi. J'ai noté vos remarques. Nous travaillerons avec les services financiers de la Ville pour répondre au mieux à vos questions et vos interrogations. »

P. MASSON.- « Je vais essayer d'aller plus vite, sans faire l'éloge de la lenteur et sans oublier que la tortue arrive plus rapidement que le lièvre ! » Si mes propos ont pu être mal compris, je n'ai pas de doute sur les compétences de Mme BERARD, bien au contraire. On ne débat pas de compétences, ce n'est jamais le sujet. Je crois que le sujet du débat démocratique porte sur les projets et les actions. Il n'y a aucune raison d'avoir des doutes sur les personnes. Je vous rassure sur ce point si j'ai pu être mal compris.

L'essentiel a été dit en présentation de ce budget qui est bien spécial, un budget de transition dans une année électorale avec la transition entre deux équipes. Pour notre part, nous serons vigilants sur les décisions modificatives qui imprimeront votre marque sur l'action publique -c'est bien normal- et sur les équilibres budgétaires. Quel avenir pour le projet du centre social ? Quelle piste en matière de fonctionnement ? On a déjà bien parlé des économies de fonctionnement dans le compte administratif. Cela a encore été évoqué dans la présentation du budget.

Économiser sur le fonctionnement, ce n'est pas seulement destiné à faire des économies, mais à anticiper et conduire des actions par la suite. C'est ce qui nous a permis, cette année, de réaliser des actions au moment de la première crise du Covid. Elles sont retracées dans ce budget primitif. La Ville a déjà été active et a des encore quelques marges de manœuvre pour l'être. Elle pourra l'être en accompagnement des acteurs économiques locaux à travers les investissements qui sont déjà prévus dans ce budget et qui le seront probablement dans vos décisions modificatives.

Parmi les actions prévues, il faudra être vigilant sur l'appel à projet sur la réussite éducative. Avec le confinement et les cours à domicile, on sait que beaucoup d'enfants vont avoir du mal à rattraper le système scolaire. Il faudra être, de notre point de vue, en accompagnement des acteurs de l'éducation, et des parents. Il faut être vigilant à ne pas ajouter une crise scolaire éducative à une crise sanitaire.

Ce budget est marqué par la gestion de la crise. Il y aura sans doute d'autres actions si cela est amené à durer, mais les équilibres financiers que nous avons préparés, permettent d'envisager l'avenir correctement, selon les compétences de chacun. La Ville ne sera pas seule à intervenir dans l'accompagnement de la crise. Espérons que l'on pourra compter sur le soutien des autres collectivités comme la Région, la Métropole et les partenaires publics.

Nous voterons ce budget qui correspond à ce qui avait été préparé.

M. GUOUGUENI.- « On a tous partagé le caractère exceptionnel par rapport à la vie électorale, mais aussi à la crise que nous avons subie.

Je voudrais revenir sur la question du monde associatif. Je suis convaincu que nous partageons tous le même constat, celui du dynamisme et de la richesse du monde associatif, mais le temps politique, administratif, et le temps associatif sont des choses différentes. Je voudrais mettre en lumière deux aspects.

On ne peut pas résumer les actions solidaires uniquement aux actions, importantes, qui sont menées et appréciées par le CCAS. On a la chance, sur notre territoire, de pouvoir s'appuyer sur un tissu associatif qui n'a rien à se reprocher.

Je rappelle aussi un élément qu'il est important de pouvoir partager. Indépendamment des situations exceptionnelles auxquelles ont été confrontées les différentes associations, quand on parle du monde associatif, il faut intégrer la diversité. Il y a de grosses structures d'utilité publique avec du personnel, qui ont la possibilité de réagir administrativement, contrairement à d'autres associations.

Pour rappel, 2,5 M€ à destination du fonctionnement pour les associations. Je pense que nous ne pouvons pas savoir précisément, à l'heure actuelle, quelles seront les retombées et les difficultés. Je fais entièrement confiance au monde associatif saint-genois pour sa transparence quand il fera une révision de son budget par rapport à des pertes de recettes ou des dépenses imprévues. C'est une part non négligeable de la dynamique en termes de solidarité et économique. Merci. »

L. LAURENT.- « Je voudrais revenir sur la prise de conscience de notre majorité, durant la campagne, sur la gravité de cette situation au niveau du Covid. J'ai pu constater que nos

services en ont pris la pleine mesure. J'ai eu la chance de rencontrer le directeur du secteur Jeunesse Saïd ALLEG qui m'a appris qu'il avait anticipé et s'était approprié de nouveaux dispositifs comme les vacances apprenantes, les vacances studieuses. Les enfants vont pouvoir se voir proposer de nouveaux services. Au-delà de ce que vous pouvez présenter sur un appel à projets qui a été voté au printemps, je crois que les associations et les services ont une pleine conscience de travailler pour la réussite éducative de chaque jeune. Nous allons approfondir cela.

Nous avons identifié que les services se sont saisi des dispositifs qui pouvaient être disponibles. Aujourd'hui, une quinzaine de jeunes sont accueillis et révisent sur les cahiers de vacances et travaillent avec leur nouvelle trousse offerte par la commune. Les enfants de cinq ou six familles vont partir en vacances apprenantes.

Nous avons des choses à inventer, mais certaines se font déjà. Il est important de dire que l'on s'inscrit dans une pleine conscience de tout cela et que nous serons présents, dès la rentrée, dans ce domaine. »

M. GUOUGUENI.- « L'idée, la volonté que nous avons, était effectivement de mettre en lumière les dispositifs de droit commun qui existent et les différentes actions menées mais il existe des dispositifs exceptionnels compte tenu de la situation. Les différentes structures associatives ou municipales ont répondu présentes pour aborder ce défi qui est très important. »

Y. GAVAULT.- « Je voudrais en quelques mots, expliquer pourquoi je voterai ce budget.

Il a été rappelé que c'est un budget de transition. Il a pour fonction de permettre à la majorité actuellement en place, d'établir ses propres lignes budgétaires conductrices à travers les décisions budgétaires modificatives. De ce point de vue, il me paraît, grâce à cette technique budgétaire, tout à fait opportun de pouvoir voter pour ce budget.

Je ne peux aller que dans le sens des propos tenus par M. PEREZ quand il évoque des craintes pour l'action sociale. Alors même que j'étais passé dans l'opposition lors des derniers conseils de la mandature précédente, et à travers un nouveau groupe éphémère qui s'appelait « Démocratie saint-genoise, j'avais soulevé la question du soutien à l'action sociale et plus particulièrement au tissu associatif tel que La Banque Alimentaire, le Secours Populaire et autres, en appelant un certain nombre d'acteurs économiques à faire de la RSE c'est-à-dire de la responsabilité sociétale et environnementale.

Concernant la réussite éducative, Mme LAURENT l'a rappelé, je rassure M. MASSON et je ne peux aller que dans son sens en souhaitant voir plus d'initiatives en la matière. Cela a été le pilier de notre campagne. Aujourd'hui, cela constitue bien évidemment un socle fort de l'action que nous entendons mener durant toute la mandature. »

Mme la MAIRE.- « Pour compléter par rapport à la réussite éducative, comme l'ont rappelé M. GAVAULT et Mme LAURENT, elle est un pilier de notre engagement. Cela fait écho à ce que nous évoquions en préambule du Conseil Municipal. Aujourd'hui, l'extrême violence qui peut se produire nous interroge sur l'éducation que l'on donne, sur les moyens que l'on donne pour éduquer. Nous avons la volonté d'apporter des appuis à certaines familles qui sont dans la difficulté pour élever leurs enfants, difficultés liées à la précarité, à la composition des familles, au logement. On l'a vu pendant la crise sanitaire, on n'est pas tous égaux. Quand on est confiné à six dans 56 m² ce n'est pas pareil que de l'être dans une maison avec un espace extérieur. Ces questions nous interrogent et nous motivent pour avancer.

Pour rebondir sur les propos de M. PEREZ, je pense qu'ici, tout le monde connaît mon engagement au niveau des CCAS et de l'action sociale en général.

S'agissant des budgets du CCAS, ce sont souvent des crédits ouverts. On peut presque ouvrir des crédits « no limit » mais il faut savoir quelle utilisation en est faite. Nous l'avons toujours dit, si ces crédits sont épuisés, nous ferons des décisions modificatives pour venir en appui des foyers qui en auraient besoin.

Voilà ce que je voulais dire par rapport à cette politique éducative et la politique sociale.

Quant à ce qui a été évoqué par rapport aux associations et au montant des subventions, nous sommes ravis, mais ce n'est pas suffisant, selon nous. Ce qui est fondamental dans le travail avec les associations, c'est la confiance. C'est ce que nous avons porté pendant notre

campagne, nous y reviendrons. Nous voulons rétablir un moyen de fonctionner plus efficace en faisant confiance aux associations pour qu'elles puissent développer leurs projets en partenariat avec la Ville et avec les bénévoles.

Nous reviendrons sur le sujet avec M. FAURE, lors du forum des associations au mois de septembre. »

Le Conseil Municipal procède au vote

**- LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION A LA MAJORITÉ -
Motion adoptée par 31 voix Pour et 3 voix Contre**

Contre

Fabien BAGNON, Eric PEREZ, Nejma REDJEM

Elu n'ayant pas pris part au vote : Mohamed GUOUGUENI

18. PERSONNEL COMMUNAL

Modification de l'état des postes

Rapporteur : Madame Laure LAURENT

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient à l'organe délibérant de la Collectivité de fixer, sur proposition de l'autorité territoriale, les effectifs des emplois permanents à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité

Suite aux derniers recrutements, pour lesquels les grades des agents recrutés sont différents de ceux des agents partis, il apparaît nécessaire d'effectuer les modifications suivantes :

Filière Administrative

- Création de 2 postes d'Adjoint Administratif Principal 1ère classe à Temps Complet

Filière Police

- Création d'1 poste de Gardien Brigadier à Temps Complet

Filière Médico-sociale

- Création d'1 poste de Puéricultrice Classe supérieure à Temps Complet

Les modifications du tableau sont les suivantes :

Grade et emplois	CAT	Effectifs budgétaires au 16/06/20	Effectifs pourvus	Dont TNC	Postes à créer	Poste à supprimer	Effectifs budgétaires au 17/07/2020	Dont TNC
FILIÈRE ADMINISTRATIVE								
Adjoint Administratif principal 1ère classe	C	4	4	0	2	0	6	0
FILIÈRE POLICE								
Gardien-Brigadier	C	3	2	0	1	0	4	0
FILIERE MEDICO-SOCIALE								
Puéricultrice de classe supérieure	A	1	1	0	1	0	2	0

- **AUTORISER** la création des postes cités ci-dessus;
- **APPROUVER** en conséquence la modification ci-dessus apportée au tableau des effectifs du personnel communal;
- **DIRE** que les budgets correspondants sont inscrits au budget de la Commune (chapitre 012).

Le Conseil Municipal procède au vote

**- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITÉ CETTE DELIBERATION -
Elu n'ayant pas pris part au vote : Mohamed GUOUGUENI**

Mme la MAIRE.- « Nous arrivons au terme du Conseil municipal.

Le public étant derrière son écran, nous ne pouvons pas lui demander de participer.

Nous espérons retrouver un fonctionnement plus fluide à partir de septembre. Toutefois, comme nous l'avions indiqué et par souci de transparence, tous les Conseils municipaux seront retransmis en direct.

Pour rappel, le prochain Conseil municipal se tiendra le jeudi 10 septembre prochain à 18 heures 30 ou 19 heures. Nous verrons avec les présidents de groupe, l'horaire qui convient le mieux à chacun.

Je vous souhaite un bel été. Restez prudents ! Restez attentifs, le virus n'a pas complètement disparu. »

La séance est levée à 20h08.

Fait à Saint-Genis-Laval, le 28/08/2020
La Maire de Saint-Genis-Laval
Marylène MILLET